safer Bretagne

2015-2021

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIVITE DES SAFER
BILAN 2017
ET BILAN CONSOLIDE 2015-2017

SAFER BRETAGNE – AVRIL 2018

PREAMBULE 5
I- MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S SAFER BRETAGNE EN 2017 7
A) Bilan global 7
B) Les difficultés rencontrées 9

II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2017 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES 11

A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne 11

B) Les objectifs quantifiés 12

La mission agricole et forestière 12
La mission environnementale 13
La mission de développement durable des territoires ruraux 14
La mission de transparence du marché foncier 15

C) Les résultats de l'année 2017 15
Action 1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture 17
Action 1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations 21
Action 1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité 25
Action 1.2.1 Restructurer et aménager le foncier 27
Action 1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture biologique et les circuits courts 29
Action 1.4.1 Préserver les terres agricoles 31
Action 1.5.1 Préserver la forêt 33
Action 2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole 35
Action 2.2.1 Préserver la biodiversité 37
Action 2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeux 39
Action 3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques 41
Action 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural 45
Action 4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière 47
Action 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier 49

ANNEXES 51

PREAMBULE

Le programme pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (P.P.A.S.) 2015-2021 a été élaboré en 2014 pendant une période riche en réformes : loi ALUR (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové), loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, loi NOTRE portant réforme de l'organisation territoriale.

L'élaboration de ce P.P.A.S. s'est réalisée en lien avec les commissaires du gouvernement Agriculture et Finances. Un comité régional d'élaboration a été constitué par le Directeur Régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (commissaire du gouvernement agriculture) qui l'a présidé.

Il était composé de représentants de l'A.S.P., de la D.R.A.A.F., de la D.R.E.A.L., de la D.D.T.M. 29, de la C.R.A.B., de la F.R.S.E.A., des J.A. Bretagne, de la Confédération Paysanne, de la Coordination Rurale, de la Région Bretagne, des quatre conseils départementaux bretons, du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et de la SAFER Bretagne.

Les membres du conseil d'administration, les comités techniques et le personnel de la SAFER Bretagne ont été régulièrement consultés pour faire de ce plan un véritable projet d'entreprise, qui, au regard des quatre missions de la SAFER Bretagne, a retenu les enjeux prioritaires et les actions à mettre en œuvre pour chaque enjeu.

Ce P.P.A.S. 2015-2021 a été approuvé par le ministre de l'Agriculture le 30 avril 2015 et par le ministre des Finances le 19 mai 2015.

Le Code Rural et de la pêche maritime (R141-7) demande qu'un bilan annuel de la mise en œuvre du P.P.A.S. 2015-2021 soit établi par la SAFER Bretagne et soumis au conseil d'administration qui approuve les comptes annuels de la SAFER Bretagne, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement Agriculture et Finances.

Après approbation du conseil d'administration de la SAFER Bretagne, il sera transmis aux ministres chargés de l'Agriculture et des Finances, accompagné de l'avis motivé des commissaires du gouvernement.

Ce bilan annuel 2017 et le bilan consolidé des années 2015, 2016 et 2017 du P.P.A.S. seront ensuite présentés aux quatre comités techniques départementaux, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SAFER Bretagne.

I- LA MISE EN ŒUVRE GENERALE DU P.P.A.S. SAFER BRETAGNE EN 2017

A) Bilan global

L'année 2017 s'est traduite pour la SAFER Bretagne par une forte activité foncière avec 5 913 ha négociés (contre 4 878 Ha en 2016 et 4 288 ha en 2015).

Ce chiffre comprend également aussi des bâtiments d'habitation et d'exploitation, du cheptel, du matériel et des stocks pour une valeur totale d'acquisition, foncier compris, de 51 432 K€ (contre 37 104 K€ en 2016 et 37 778 K€ en 2015).

La Safer Bretagne a également vendu 5 786 Ha pour une valeur de 55 310 K€ (contre 5 013 ha en 2016 – valeur 42 858 K€ - et 4 731 ha pour une valeur de 42 907 K€ en 2015).

Cette activité foncière s'est concrétisée par 949 actes notariés signés par la SAFER Bretagne, soit 3,8 actes notariés régularisés par jour ouvrable.

Ces ventes faites par la SAFER Bretagne ont contribué à un développement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain en Bretagne, et traduisent la mise en œuvre concrète des trois premières missions confiées par le législateur (L 141-1 CRPM) à la SAFER Bretagne, soit :

- le développement des activités agricoles et forestières ;
- la préservation de l'environnement ;
- le développement des territoires ruraux.

➢ Dans la première région agricole de France, il est logique que les rétrocessions en faveur de l'Agriculture représentent 93 % du nombre d'actes notariés régularisés et 97 % de la surface rétrocédée par la SAFER Bretagne, soit 5 611 ha (contre 4 677 ha en 2016 et 4 217 ha en 2015).

Par contre, les opérations forestières ne représentent que 2% du nombre d'actes de rétrocessions et moins de 2 % de la surface rétrocédée soit 115 ha (contre 44 ha en 2016 et 40 Ha en 2015), ceci peut s'expliquer en partie par le fait que la Région Bretagne est la moins boisée de France.

➢ Quant à la mission environnementale de la SAFER Bretagne, elle s'est concrétisée par 9 actes de rétrocession représentant 46 ha pour la protection de la qualité de l'eau, suite à la négociation des périmètres protégés des captages d'eau potable (contre 137 ha en 2016 et 28 ha en 2015).

Concernant la protection de la biodiversité, il avait été retenu que toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, forestier ou environnemental du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

A ce sujet, 95 % des rétrocessions de la SAFER Bretagne en 2017, ont contribué à la préservation de la biodiversité ordinaire (contre 94% en 2016 et 91% en 2015).

Dans la même logique de complémentarité entre agriculture et environnement, il avait été demandé de quantifier les rétrocessions de terres agricoles qui permettent aux agriculteurs de contribuer aux

objectifs de la directive nitrates et du plan de lutte contre les algues vertes. Il ressort que 83 % des rétrocessions agricoles (contre 73% en 2016 et 87 % en 2015) ont permis aux exploitants agricoles concernés d'obtenir un meilleur respect des règles agro environnementales (diminution de la pression azotée), ce qui permet d'améliorer la qualité des eaux de surface en Bretagne.

- La troisième mission de la SAFER Bretagne est de contribuer au développement durable des territoires ruraux en favorisant principalement la réalisation de projets d'infrastructures portés par les collectivités, en garantissant la maîtrise du foncier nécessaire, tout en cherchant à mettre en œuvre le principe « Eviter, Réduire, Compenser ».

  L'objectif maximum de 5 % des surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux n'a pas été atteint en 2017 (2,74 %) alors qu'il avait été dépassé en 2016 et 2015 car la SAFER Bretagne avait rétrocédé sur cette période l'emprise foncière de la L.G.V. Bretagne-Pays de Loire à SNCF Réseau.

- La quatrième mission de la SAFER Bretagne consiste à contribuer à la transparence du marché foncier. Cette transparence a été assurée premièrement par une présence forte de la SAFER Bretagne sur le marché foncier pour mieux orienter les biens en vente après publicité légale sur le site internet de la Safer Bretagne, des sites internet des préfectures de Région et de départements ainsi que dans les mairies et dans les journaux Terra et Paysan Breton. En 2017, le taux de prise de marché de la SAFER Bretagne sur le marché accessible était de 18,52 % pour un objectif de 20 % (contre 16,71% en 2016 et 18,93% en 2015).

La transparence du marché foncier se réalise également en transmettant les D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) à l'ensemble des syndicats représentatifs de chefs d'exploitations agricoles, ainsi qu'à l'ensemble des communes et à l'Etat. A noter que 800 sur les 1269 communes de Bretagne, bénéficient d'une veille foncière en temps réel par le biais de Vigifoncier.

B) Les difficultés rencontrées

Les conseillers fonciers de la SAFER Bretagne évoluent sur un marché foncier rural et des exploitations agricoles très concurrentiel, du fait de la présence des agences immobilières (Alteor, filiale de Cogedis, Quatuor Transaction, rachetée par les 14 CER France des départements de l'ouest de la France, le cabinet Gasnier Agri, le cabinet Agri transaction basé à Pacé (35), des centres de gestion, des chargés de transmission d'élevage des coopératives agricoles.

De plus, le marché foncier rural évolue de plus en plus vers la transmission d'exploitations globales avec de nombreux montages sociétaires afin de contourner la réglementation des structures agricoles et non plus uniquement du parcellaire simple

Mais la plus grande difficulté réside dans la crise que traverse la filière laitière en 2017, ce qui entraîne des refus de financement pour les candidats.

De plus, les négociations sont plus longues avec les cédants qui n'acceptent pas de revoir immédiatement leurs prétentions financières à la baisse dans un contexte de crise de la production laitière qui remet en cause la rentabilité des élevages à reprendre ainsi que leur valeur.

Les évolutions réglementaires imposées par la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt ont entraîné :

- Un passage de 21 380 notifications reçues et enregistrées en 2016 à 26 000 notifications reçues en 2017 (+21 %), du fait de l'obligation d'information généralisée de la Safer et qui a été imposée aux notaires par la loi [en 2015, la SAFER Bretagne avait reçue 16 753 notifications].
- L'adaptation de l'outil informatique aux nouvelles règles concernant : la publicité, la fiche candidature, la présentation des fiches en comité technique départemental, la transmission des informations aux Commissaires du Gouvernement.
- La mise en place du nouveau SDREA (Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles) et ses nouvelles priorités concernant l'attribution du foncier ont nécessité un temps de formation des équipes et des membres des C.T.D. (clause de revoyure).
- La mise en place de la dématérialisation des DIA compliquée du fait de la multiplicité des logiciels notaires et certains non adaptés.

II- LA MISE EN ŒUVRE DU P.P.A.S. EN 2017 AU REGARD DES ORIENTATIONS, MISSIONS, ENJEUX ET ACTIONS PRIORITAIRES

A) Rappel des orientations de la SAFER Bretagne

La SAFER Bretagne participe au développement durable et équilibré de l'espace rural. Son programme d'action relève de cette participation et s'inscrit dans le cadre des 4 missions de service public qui lui sont confiées :

☞ la mission agricole et forestière qui passe, d'une part, par la mise en œuvre de la politique d'installation en agriculture, sans toutefois omettre la consolidation des exploitations pour qu'elles atteignent une dimension économiquement viable. La SAFER Bretagne doit aussi concourir à l'amélioration de la répartition parcellaire, à la diversité des productions et à l'agro-écologie avec notamment une contribution au développement des surfaces en agriculture biologique,

☞ la mission environnementale consiste en la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages. Cette mission sera complétée par une contribution à la mise en œuvre des politiques publiques agro- environnementales (préservation et gestion optimale des ressources naturelles),

☞ le développement durable des territoires ruraux, par la contribution au développement des infrastructures linéaires (routières, ferroviaires), l'implantation de nouvelles activités,

☞ la transparence du marché foncier par le déploiement de l'observation et de la veille foncière auprès de nos partenaires (syndicats agricoles, collectivités, Etat).

Le « volet social » dans les opérations foncières, afin de maintenir l'emploi, devra être pris en compte.

Nous avons construit le PPAS 2015-2021 autour de ces 4 missions. Pour chacune d'elles, un ou plusieurs enjeux a été déterminé. Puis pour chaque enjeu, plusieurs actions ont été développées.

B) Les objectifs quantifiés

La mission agricole et forestière

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission agricole et forestière sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
1 Mission Agricole et Forestière	1.1 Assurer le renouvellement des générations agricoles	1.1.1 Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture
		1.1.2 Améliorer la transmissibilité des exploitations
		1.1.3 Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité
	1.2 Restructuration et amélioration parcellaire	1.2.1 Restructurer et aménager le foncier
	1.3 L'agriculture biologique et circuits courts	1.3.1 Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts
	1.4 L'activité agricole globale	1.4.1 Préserver les terres agricoles
	1.5 Le domaine forestier	1.5.1 Préserver la forêt

La mission environnementale

Un préalable à cette mission, est la mise en place d'un partenariat étroit avec les Collectivités. Les objectifs poursuivis reposent sur :

- la protection de la ressource en eau. Dans le cadre de conventions avec les Départements, les communes et les syndicats d'eau, il s'agira de dégager les emprises foncières pour la protection de captages d'eau, d'ouvrages hydrauliques et pour la protection des berges,

- la confortation des exploitations agricoles en lien avec la « directive nitrates »,

- la conservation des milieux naturels, des sites d'intérêt environnemental et la protection de la biodiversité. Il s'agit de partenariats avec les départements, la D.R.E.A.L., le Conservatoire du Littoral ou les parcs régionaux afin de protéger les espaces sensibles naturels. La SAFER peut également contribuer au maintien de la biodiversité ou à son développement par la mise en place de corridors écologiques (« trames vertes et bleues »),

- la préservation des continuités écologiques,
- la protection des paysages et du littoral. Il s'agit de lutter contre la déprise, le mitage et de mettre en valeur le patrimoine bâti et de préserver le littoral,

- la prévention des risques naturels et notamment des inondations en conservant des champs d'expansion pour les eaux et en réservant des zones tampons,

- la mise en œuvre des programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes ».

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission environnementale sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
2 Mission Environnementale	2.1 Concilier environnement et agriculture	2.1.1 Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole
	2.2 Préserver les ressources naturelles et les paysages	2.2.1 Préserver la biodiversité
		2.2.2 Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu

La mission de développement durable des territoires ruraux

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la contribution à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, avec notamment une participation aux réunions de la C.D.P.E.N.A.F. et un appui technique, si nécessaire, aux travaux de cette commission,
- la contribution à une répartition équilibrée des diverses activités concourant au développement du milieu rural avec le déploiement de l'outil Vigifoncier auprès des collectivités territoriales,
- la contribution au développement des grands projets d'infrastructures nécessaires au développement du territoire,
- la contribution à la politique de gestion des déchets.

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission développement durable des territoires ruraux sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
3 Mission de développement durable des territoires ruraux	3.1 Participer au développement durable des territoires ruraux	3.1.1 Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques 3.1.2 Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural

La mission de transparence du marché foncier

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- la communication aux services de l'Etat, des informations détenues sur l'évolution des prix et l'ampleur des changements de destination agricole,

- la communication aux personnes publiques et aux personnes privées chargées d'une mission de service public des informations concernant le prix, la surface, la nature et la référence cadastrale des biens concernés par certaines cessions et, le cas échéant, les analyses qui en découlent,

- une information aux maires, des déclarations d'intention d'aliéner portant sur des biens situés sur le territoire de leur commune (L.143-7-2 du Code Rural),

- une communication des déclarations d'intention d'aliéner concernant le marché accessible aux syndicats agricoles représentatifs,

- une présentation de l'ensemble des opérations foncières en Comité Technique (préemptions, rétrocessions, C.M.D. – Convention de Mise à Disposition-, baux SAFER, C.O.P.P. -Convention d'Occupation Provisoire et Précaire-, intermédiation locative), ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R141-5 du Code Rural).

- la réalisation d'appels à candidature (Presse – Mairies – Site internet) pour l'ensemble des biens maîtrisés par la SAFER Bretagne, suite à préemption, acquisition amiable, convention de mise à disposition, intermédiation locative ou occupation précaire, ce qui revient à dépasser les exigences du Code Rural (R142-3 du Code Rural).

Les enjeux et les actions retenus au titre de la mission de transparence du marché foncier sont les suivants :

Mission	Enjeu	Action
4 Mission de transparence du marché foncier	4.1 Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures	4.1.1 Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière 4.1.2 Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence

C) LES RESULTATS DE L'ANNEE 2017

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.1	**Assurer le renouvellement des générations agricoles**
Action 1.1.1	**Assurer la transmission des exploitations et l'installation en agriculture**

		National 2012	**Bretagne 2012**	**Source**
Indicateurs de contexte	Nbre de 1ères installations (hors transfert entre époux)	11 544 (hors DOM)	551	MSA
	dont nombre de JA (chefs d'exploitation)	5 248	460	MAAF
	Superficie moyenne des 1ères installations (hors transfert entre époux) (en Ha)	32 (hors Dom)	70	MSA

Public	Cédants, repreneurs (dont les candidats à l'installation) et propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant de positionner la Safer en acteur de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation en agriculture.
Descriptif de l'action	- assurer un renouvellement des générations agricoles sur l'ensemble du territoire y compris en zones périurbaines, littorales et insulaires. - préserver la diversité des filières et l'approvisionnement des industries agroalimentaires - favoriser l'émergence de projets viables économiquement et conformes aux projets agricoles départementaux et au futur schéma directeur régional des structures - valoriser la capacité de la Safer à sécuriser le volet foncier de la transmission par la combinaison de tous les outils dont elle dispose (CMD, intermédiation locative …) - valoriser les compétences de la Safer en transmission globale d'exploitation et en évaluation des actifs d'exploitation (cheptel, stock, matériel, marque …) - développer des partenariats de nature à organiser et faciliter la synergie des acteurs de la transmission - favoriser le dialogue entre les acteurs par des rencontres régulières
Principaux Partenaires	Région Bretagne Conseils Généraux Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Syndicats agricoles Coopératives et toute autre organisation de producteurs Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseilles référents : Mrs Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE **Moyens techniques :** - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission - développer les conventions d'Intermédiation Locative dans le cadre des transmissions **Moyens financiers :** - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux…) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités
Indicateur(s) de réalisation	- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) - réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer - signature d'une convention de portage foncier avec la Région - nombre de dossiers de transmission (indicateur 1.1.1*1) - nombre de conventions d'Intermédiation locative dans le cadre des transmissions (indicateur 1.1.1*2)

	Indicateurs 1.1.1*1					
	Situation de référence Moyenne 2007-2012	**Objectif**	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
Nbre de 1ères installations	78	90	101 149 actes notariés	113 178 actes notariés	**96** **168 actes notariés**	**310 installations** **495 actes notariés**
Dont nombre de JA (bénéficiaire des aides)	30	30	63 87 actes notariés	79 134 actes notariés	**64** **127 actes notariés**	**206** **348 actes notariés**
Dont nombre de hors cadre familiaux	38	40	47 82 actes notariés	39 134 actes notariés	**59** **103 actes notariés**	**145** **319 actes notariés**
Dont nombre de certifiés bio	20	20	25 27 actes notariés	43 54 actes notariés	**40** **56 actes notariés**	**108** **137 actes notariés**
Surface rétrocédée en faveur des 1ères installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	30%	30%	37.63%	51.87%	37.45%	**43.75%**
Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	42%	42%	46.45%	57.41%	40.90%	**48.34%**
	Indicateurs 1.1.1*2					
Surface totale d'intermédiation locative	-	500 Ha	671 Ha	1008 Ha	**1230 Ha**	**2 909 Ha**
Nbre de dossiers d'intermédiation locative	-	50	34	22	**92**	**148**

L'orientation technico économique des installations accompagnées par la SAFER Bretagne
(% de la surface rétrocédée à destination de l'installation)

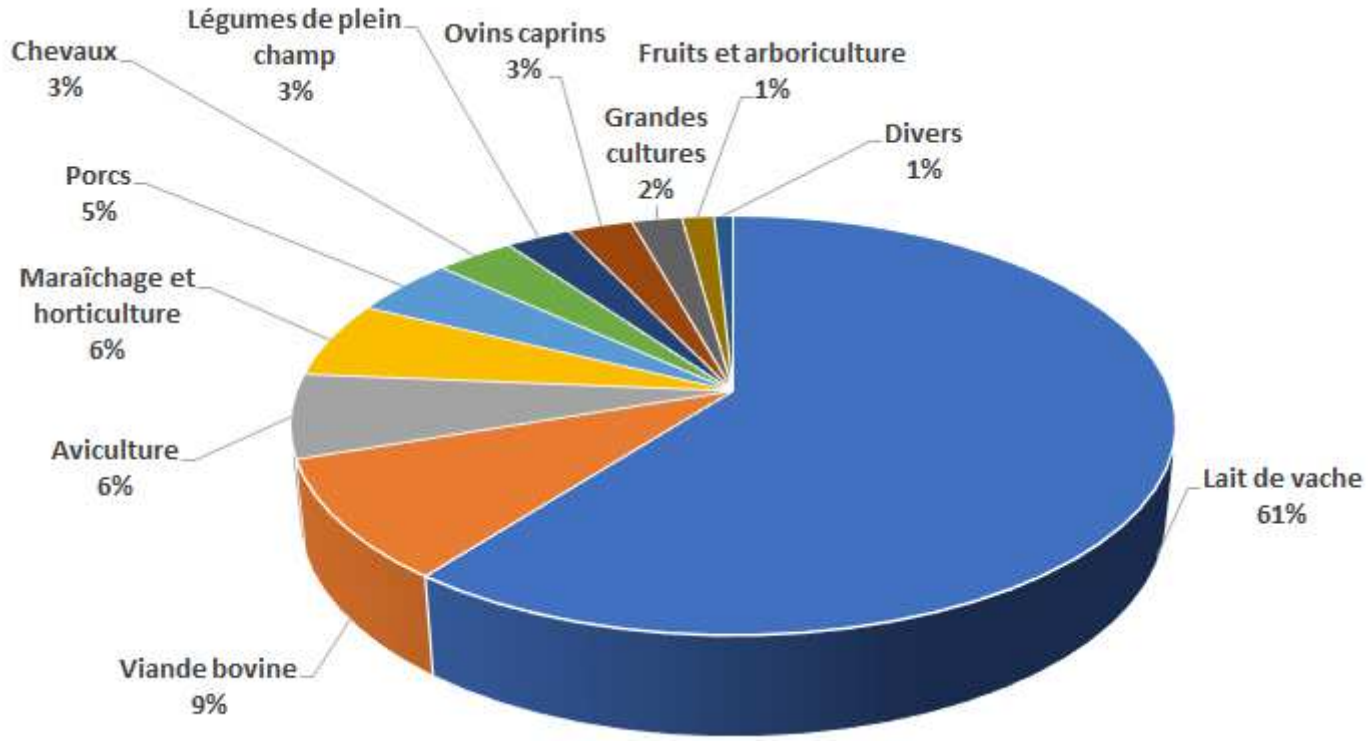

Résultats départementaux :

Dpt	Installations	Installations Aidées	Installations Non aidées	Hors cadre Familiaux	Femmes	Installations Bio
Côtes d'Armor	20	14	6	7	5	6
Finistère	16	11	5	16	6	11
Ille et Vilaine	31	22	9	18	10	12
Morbihan	29	17	12	18	9	11
Bretagne	***96***	***64***	***32***	***59***	***30***	***40***

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Tous les indicateurs liés à l'installation sont en conformité avec les objectifs fixés en 2014 et aux résultats de 2015 et 2016.

Cela place la SAFER Bretagne en 4ème position en nombre d'actes notariés de rétrocession à destination de l'installation (168 actes), derrière la Safer Occitanie (238 actes), la Safer Maine Océan (222 actes) et SAFER Auvergne Rhone Alpes (179 actes).

En 2017, la Safer Bretagne a accompagné 64 installations aidées sur les 465 installations aidées en Bretagne. Soit, 14% des installations aidées ont bénéficié de l'appui de la Safer Bretagne.

41% des installations accompagnées par la Safer Bretagne sont orientées vers l'agriculture biologique alors qu'en Bretagne les installations en bio ne représentent que 30% des installations aidées (source : www.eoloas.net). Cela traduit le volontarisme de la Safer Bretagne en matière d'installation et notamment en agriculture biologique grâce aux différents partenariats dans ce domaine (Conseil Régional de Bretagne, Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, Chambre Régional d'Agriculture).

Regain d'intérêt pour l'installation en agriculture en Bretagne

Abonnez-vous | Réagir | Imprimer | Envoyer

- © HB

1 994 porteurs de projet ont été accueillis dans un point accueil installation en Bretagne en 2017. Soit une hausse de 20 % des demandes d'information. *"Il y a un engouement à venir vers l'agriculture"*, analyse Danielle Even, vice-présidente de la chambre d'agriculture de Bretagne. Pour autant, le nombre des installations tend à la stabilité. 850 porteurs de projets d'installation ont entrepris un plan de professionnalisation personnalisé (3P) et 465 ont concrétisé leur installation aidée, c'est à dire en bénéficiant de la dotation jeune agriculteur. Dans le palmarès, les Côtes d'Armor arrivent en tête des départements français avec 148 installations aidées. À la deuxième marche du podium national, on retrouve le Finistère avec 135 installations aidées. Les professionnels agricoles mettent en avant un dispositif d'accompagnement bien ficelé. *"Le dispositif apporte les moyens d'accompagner la formation des jeunes", observe Jean-Paul Riault, président de JA Bretagne. Et rappelle qu'avec "une installation pour trois départs, il y a de la place pour installer !".*

Source : Terra du 22 février 2018

Pôle conversion bio
Bretagne

13 février 2018

Avec le soutien de :

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.1	**Assurer le renouvellement des générations agricoles**
Action 1.1.2	**Améliorer la transmissibilité des exploitations**

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de 55 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la viabilité et la transmissibilité des exploitations par la confortation et l'amélioration de leurs structures foncières
Descriptif de l'action	- repérer des exploitations non transmissibles en l'état - identifier les mesures à prendre pour améliorer la transmissibilité des exploitations - faciliter la restructuration du parcellaire des exploitations à céder - conforter par apport d'ilots issus du stock Safer - rechercher les complémentarités d'usage du foncier, notamment entre agrandissement des exploitations et confortation des plans d'épandage afin de maintenir le potentiel de production - permettre le stockage des exploitations non transmissibles en vue soit de conforter des exploitations environnantes soit d'associer plusieurs structures modestes pour recréer une structure transmissible.
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture Région Bretagne Conseils Généraux Coopératives et toutes autres organisations de producteurs Organismes de conseil Centres de gestion Notaires Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion - apports du groupe national « Transmission » -Conseillers référents : MM. Cyrille BALLOUARD et Dominique BERGUERIE **Moyens techniques :** - mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes partenaires en charge de la transmission **Moyens financiers :** - financement de l'installation (banques, bailleurs, apporteurs privés de capitaux...) - financement par portage foncier (Région, suite stockage temporaire) - financement des frais d'acquisition –du repreneur- et rémunération Safer par des collectivités

Indicateur(s) de réalisation	- signature d'une convention de partenariat avec les Chambres d'Agriculture (RDI) - réalisation de dossiers opérationnels en partenariat RDI/Safer - signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation hors JA (indicateur 1.1.2*1) - surface rétrocédée pour agrandissement par rapport au total des surfaces rétrocédées (indicateur 1.1.2*2)

Indicateur 1.1.2*1

	Référence nationale	**Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012**	**Objectif**	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210	195	**286**	**691**
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35	50	**91**	**176**
Dont agrandissements avec engagement de transmission pour installation	204	10	10	37	15	**32**	**84**

Indicateur 1.1.2*2

	Référence nationale	**Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012**	**Objectif**	**Année 2015**	**Année 2016**	**Année 2017**	**Cumul 2015-2021**
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67%	33.87%	**49.82%**	**40.81%**

L'orientation technico économique des exploitations agrandies par la SAFER Bretagne
(% de la surface rétrocédée à destination de l'agrandissement)

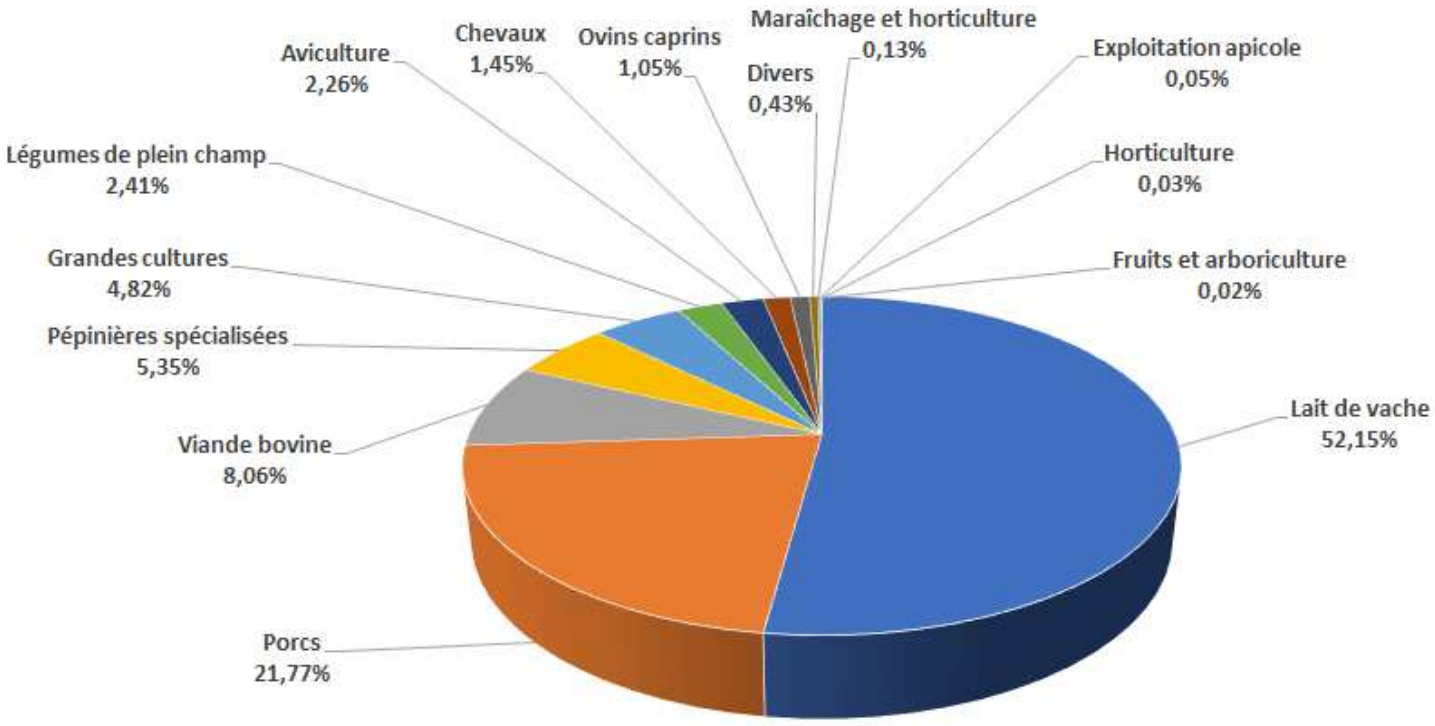

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Les résultats 2017 sont au dessus des objectifs fixés en 2014.

Les 286 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de (2 584 Ha) (195 agrandissement pour 1 742 Ha en 2016 et 210 agrandissements en 2015 pour une surface de 1 464 ha).

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement sont proches du seuil objectif maximum de 45%.

A noter que 43% des agrandissements (123 actes notariés) favorisent une installation récente (moins de 5 ans) ou prépare une installation à venir (plus de 5 ans). Ce sont des agrandissements qualitatifs.

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.1	**Assurer le renouvellement des générations agricoles**
Action 1.1.3	**Conforter les exploitations agricoles en vue d'assurer leur viabilité**

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Exploitants de moins de 50 ans et plus, propriétaires fonciers
Objectif général	Mobiliser les moyens permettant de consolider les exploitations agricoles afin qu'elles atteignent une dimension économique viable au regard du futur schéma directeur régional de l'agriculture
Descriptif de l'action	Favoriser : - l'appui à la restructuration du parcellaire des exploitations - la confortation par apport d'ilots issus du stock Safer - le stockage en vue de restructurer et conforter des exploitations pour améliorer leur viabilité - la sécurisation des exploitations sur le respect des normes environnementales en matière d'épandage - la confortation de l'autonomie alimentaire des élevages
Principaux Partenaires	Collectivités territoriales Région Chambres d'Agriculture Coopératives Organismes de conseil Centres de gestion Banques
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer - apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières, soit sur une filière soit en matière de gestion **Moyens techniques :** - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes **Moyens financiers :** - financement du portage par un stockage garanti - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- signature d'une convention de portage foncier avec la Région ou toute Collectivité engagée dans une démarche de restructuration foncière - nombre de dossiers de confortation de JA (indicateur 1.1.3*.1) - surface rétrocédée en vue d'une confortation (indicateur 1.1.3*1)

Indicateur 1.1.3							
	Référence nationale	**Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012**	**Objectif**	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
Nbre d'agrandissements	3 988	160	160	210	195	286	**691**
Dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	227	20	20	35	50	91	**176**
Surface rétrocédée pour agrandissement / Total des surfaces rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	49.8%	45%	45%	36.67%	33.87%	**49.82%**	**40.81%**

<u>Résultats de l'année 2017 – Commentaires :</u>

Les résultats 2017 sont au dessus des objectifs fixés en 2014.

Les 286 agrandissements d'exploitations agricoles ont représenté une surface de (2 584 Ha) (195 agrandissement pour 1 742 Ha en 2016 et 210 agrandissements en 2015 pour une surface de 1 464 ha).

Bien que les besoins de restructuration et de confortation des exploitations agricoles bretonnes demeurent, les surfaces rétrocédées en faveur de l'agrandissement sont proches du seuil objectif maximum de 45%.

A noter que 43% des agrandissements (123 actes notariés) favorisent une installation récente (moins de 5 ans) ou prépare une installation à venir (plus de 5 ans). Ce sont des agrandissements qualitatifs.

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.2	**Restructuration et amélioration parcellaire**
Action 1.2.1	**Restructurer et aménager le foncier**

		National	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Nombre de contrats de génération en faveur de l'installation	2 000	-	MAAF
	SAU Moyenne (en ha) (RGA 2010)	55 (hors DOM)	60	MAAF
	Nombre d'agriculteurs installés en 2012 depuis 5 années et moins (hors transfert entre époux)	55 673 (2008 à 2012 - hors DOM	3 542	MSA

Public concerné	Tous les exploitants et les propriétaires bailleurs
Objectif général	Restructurer et améliorer le parcellaire des exploitations pour une meilleure performance économique, agronomique et un moindre impact environnemental
Descriptif de l'action	Conduire des opérations d'aménagement foncier en vue de : - Permettre une valorisation plus rationnelle des parcelles - Permettre un gain de temps et de carburant pour les exploitants - Limiter le déplacement des engins et les traversées de bourgs ou d'agglomérations - Faciliter le transfert et la surveillance des troupeaux - Privilégier la maîtrise du foncier jouxtant les sièges d'exploitation pour faciliter l'accessibilité au pâturage des animaux
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture (Services échanges foncier) Région Départements Autres collectivités
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - Equipes opérationnelles de la Safer - Apport spécifique de conseillers fonciers ayant des compétences particulières en matière d'échanges fonciers : MM. Gaël LUCAS et Michel DIVANAC'H **Moyens techniques :** - Enquête terrain en vue d'échange - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagement foncier **Moyens financiers :** - Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires (Conseil Régional, Conseils Généraux) - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre d'opérations d'échanges foncier hors procédure d'aménagement. - Surfaces mutées dans un but d'amélioration de la structure foncière d'une exploitation

Indicateur 1.2.1*1							
	Référence nationale	**Situation de référence Moyenne annuelle 2007-2012**	**Objectif**	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
Nombre de remaniements parcellaires	2 441	170	170	199	169	**164**	532
Surfaces rétrocédées dans le cadre d'un remaniement parcellaire	4165	300	300	629 Ha	346 Ha	**434 Ha**	1 409 Ha

L'orientation technico économique des exploitations agricoles ayant bénéficiées de remaniements parcellaires accompagnés avec l'appui de la SAFER Bretagne
(% de la surface rétrocédée à destination des remaniements)

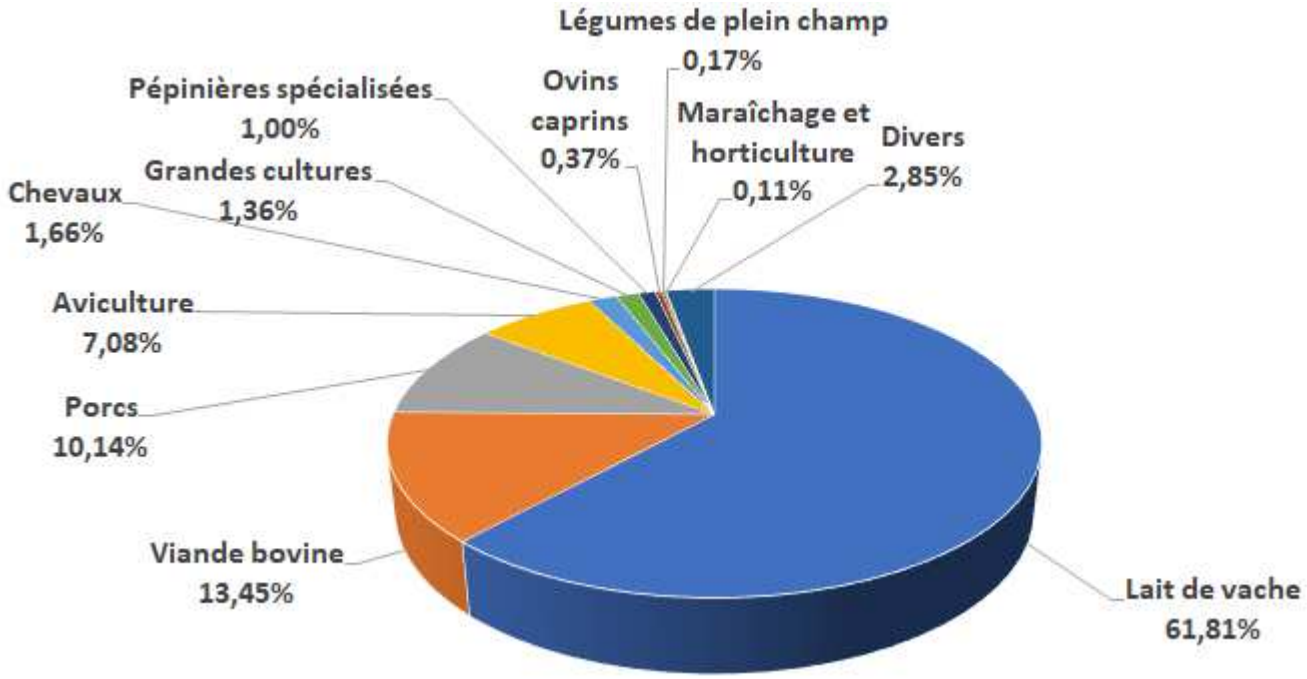

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Dans une région caractérisée par un fort morcellement des exploitations agricoles, la Safer Bretagne a contribué en 2017 à l'amélioration parcellaire de 164 exploitations (stable par rapport à 2016) en attribuant une surface de moins de 5 ha mais contiguë à leur parcellaire.

Ces exploitations agricoles sont majoritairement orientées vers l'élevage. L'action de remaniement parcellaire de la Safer contribue au maintien de l'élevage en Bretagne, qui est la volonté de l'Etat, la Région Bretagne et de la Profession Agricole.

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.3	**Agriculture biologique et circuits courts**
Action 1.3.1	**Maintenir et développer l'agriculture Biologique et les circuits courts**

Indicateurs de contexte		**National (2012)**	**Bretagne 2012**	**Objectif national (2017)**	**Source**
	Taux de SAU en agriculture biologique/ SAU Totale	3,8%	3,9%	8%	Agence Bio

Public concerné	Tous les exploitants
Objectif général	Contribuer à la triple performance économique, sociale et environnementale en préservant et développant les surfaces valorisées en Agriculture Biologique
Descriptif de l'action	Il s'agit notamment de : - Valoriser les données cartographiques dans la présentation des dossiers opérationnels concernant des parcelles en AB - Privilégier l'attribution des terres en AB à des candidats qui s'engagent à maintenir la conduite en AB - Contribuer à la mise en œuvre du programme national "Ambition Bio 2017" - En amont des attributions définitives en AB ou en vue d'une conversion, avec l'appui de partenaires compétents, vérifier la faisabilité et la viabilité économique et environnementale du projet - Lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD), associer un partenaire compétent à la recherche de Candidats
Principaux Partenaires	Chambres d'Agriculture (services spécialisés AB) Syndicats agricoles Interbio GAB FRAB CEDAPA FRCIVAM Région
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - Equipes opérationnelles de la Safer **Moyens techniques :** - Enquête terrain - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Mettre en relation des conseillers fonciers avec des conseillers ou techniciens d'organismes **Moyens financiers :** - Financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- Nombre de projets accompagnés en faveur de l'AB - Surfaces mutées dans le but de préserver, de valoriser et de développer l'AB

		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
Indicateur 1.3.1*1	Nombre de projets accompagnés par la Safer en faveur de l'agriculture biologique	336	20	20	66	85	**118**	**269**
	Surface rétrocédée en faveur de l'agriculture biologique/Surfaces agricoles rétrocédées (hors maintien des fermiers en place)	4,7%	7%	8%	13.02%	17.02%	**20.54%**	**17.19%**
	Nombre de projets accompagnés par la SAFER en faveur des circuits courts	119	10	10	63	89	**89**	**241**

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Les rétrocessions en faveur de l'agriculture biologique ou des circuits courts dépassent les objectifs fixés dans le P.P.A.S. et progressent par rapport à 2016.

La Safer Bretagne a rétrocédé 1 065 Ha en faveur de l'agriculture biologique contre 748 ha en 2016 (+42%)

Toutes les terres acquises avec un mode de production en agriculture biologique ont été intégralement maintenues dans ce mode de production conformément aux demandes de la LAAF du 13 octobre 2014.

La Safer Bretagne a contribué à l'installation en totalité ou partie de 40 jeunes agriculteurs et conforté 78 exploitations produisant en agriculture biologique.

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.4	**Activité agricole globale**
Action 1.4.1	**Préserver les terres agricoles**

		National (2012)	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de SAU / Surface totale régionale	49%	62%	MAAF

Public concerné	Tous les exploitants et autres acteurs du milieu rural
Objectif général	Mettre en œuvre tous les moyens pour préserver la destination et l'utilisation des ressources agricoles (terres et bâtiments) au profit des agriculteurs.
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant la préservation des terres agricoles et notamment : - maintenir la destination agricole lorsque celle-ci est menacée - proposer et favoriser la remise en état des parcelles en friches - si nécessaire, rechercher des bailleurs, prêts à s'engager sur le cahier des charges Safer - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des terres en friches, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats. - imposer, au travers du cahier des charges, une remise en état agricole suite à un usage non agricole (ex: aire de stockage lors de grands travaux...) - lors de la rétrocession d'un bien rural (bâti ou non), préserver au maximum l'utilisation agricole de la SAU vendue avec ce bien
Principaux Partenaires	Services de l'Etat Région Collectivités locales Chambres d'Agriculture Notaires
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer **Moyens techniques :** - Enquête terrain - Participation aux travaux de la CDPENAF - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires - Exercice du droit de préemption avec révision du prix, si nécessaire **Moyens financiers :** - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention (éventuellement dans le cadre de programmes dédiés) avec stockage garanti si nécessaire - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1) - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des terres agricoles (indicateur 1.4.1*1)

Indicateur 1.4.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
	Nombre de rétrocessions en matière agricole / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88.47%	**90.36%**	**92.59%**	**90.52%**
	Surface rétrocédée en matière agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	98.18%	**92.25%**	**96.98%**	**95.82 %**

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Les rétrocessions effectuées par la Safer Bretagne sont très majoritairement en faveur de l'agriculture et de la préservation des terres agricoles, ce qui est logique dans la première région d'élevage de France.

Mission n°1	**Mission Agricole et Forestière**
Enjeu n°1.5	**Le domaine forestier**
Action 1.5.1	**Préserver la forêt**

		National (2012)	Bretagne 2012	Source
Indicateurs de contexte	Surface de forêt privée / Surface totale (hors Guyane)	19%	11%	MAAF

Public concerné	Propriétaires forestiers et sylviculteurs
Objectif général	Conduire, en partenariat avec les professionnels du secteur, un travail de préservation et de gestion d'une forêt de qualité, adaptée aux besoins de la filière bois
Descriptif de l'action	-maintenir la destination forestière des parcelles lorsque celle-ci est menacée -proposer et favoriser le boisement lorsque cela s'avère nécessaire, par exemple : * en présence de parcelles agricoles isolées au milieu d'un secteur boisé * en cas de réalisation d'ouvrages nécessitant des boisements compensateurs -analyser, avec les acteurs de la filière bois (Syndicats forestiers professionnels, entreprise d'amont et d'aval etc.…) les besoins en essences et les secteurs à privilégier pour apporter une réponse adaptée compatible avec les enjeux agricoles et environnementaux
Principaux Partenaires	Région Chambres d'agriculture CRPF ONF Syndicats de propriétaires forestiers (départementaux et régional) Experts forestiers
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - Equipes opérationnelles de la Safer - Conseiller foncier référent : Mr Dominique BERGUERIE (ancien conseiller forestier) **Moyens techniques :** - Identifications des parcelles concernées - Repérage des exploitations sylvicoles - Partage de compétences juridiques et rédactionnelles entre partenaires **Moyens financiers :** - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- Participation des forestiers aux Comités Techniques Départementaux - Nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1) - Surfaces rétrocédées en faveur de la préservation des parcelles boisées (indicateur 1.5.1*1)

Indicateur 1.5.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Cumul 2015-2017
	Nombre de rétrocessions en matière forestières / total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	5.4%	0,20	1%	1.17%	1.81%	**2.06%**	**1.68%**
	Surface rétrocédée en matière forestière / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	7,80%	0,50%	1%	0.86%	0.89%	**2 %**	**1.30%**

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

L'activité forestière de la Safer Bretagne est limitée en nombre de rétrocessions et en surface. Elle progresse et passe à 115 ha en 2017 (44 ha en 2016 et 41 ha en 2015). Les objectifs du P.P.A.S. sont atteints sur cette campagne.

C'est cohérent avec le faible niveau de surfaces forestières de la Bretagne (14% du territoire breton est couvert par la forêt contre 30% pour la France métropolitaine – Source Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) - campagnes d'inventaires de 2008 à 2012).

Mission n°2	**Mission Environnementale**
Enjeu n°2.1	**Concilier environnement et agriculture**
Action 2.1.1	**Assurer la complémentarité entre environnement et activité agricole**

Public concerné	Tous les exploitants, structures de protection et de conseil en matière environnementale
Objectif général	Mettre en évidence et conduire des actions foncières qui renforcent la convergence et la complémentarité entre développement d'une activité agricole et préservation des ressources environnementales
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens permettant d'améliorer la complémentarité entre agriculture et environnement et favoriser ainsi la recherche de la double performance économique et environnementale. Il s'agit notamment de : - s'appuyer sur les données cartographiques dans la présentation des dossiers en comité technique départemental - mettre en évidence, lors de la présentation en comité technique, les engagements environnementaux déjà pris par les candidats - assurer une confortation d'exploitation lorsque cela contribue au respect de normes environnementales (directives nitrates) - mettre en œuvre les programmes d'action des contrats territoriaux du plan « Algues Vertes » - prendre en compte les besoins réels d'épandage dans le choix des attributaires
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements Syndicats d'eau et Agence de l'eau
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer **Moyens techniques :** - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques et rédactionnelles avec les principaux partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers **Moyens financiers :** - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre d'opérations mixtes agricoles et environnementales - surfaces mutées dans le but de préserver ou de valoriser la richesse environnementale tout en maintenant une activité agricole sur les parcelles en question

		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Cumul 2015-2017
Indicateur 2.1.1*1	Surfaces rétrocédées en matière environnementale à usage agricole / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	2%	2% (A)	0,17% (1.95% avec MCE)	2.93%	**0.76%**	**1.82% (avec MCE ** de 2015)**
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole	Pas de référence	0,5%	0,5% soit 25 % de (A)	0%	0%	**0%**	**0%**
	Dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole	Pas de référence	1,5%	1,5% soit 75% de (A)	5,96% (68 % avec les MCE)	78.12%	78.64%	**75 % (avec MCE** de 2015)**
	Rétrocessions des terres agricoles (en surface) afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes »	Pas de référence	Pas de référence	2%	87.72% (*)	73.29% (*)	**83.11% (*)**	**81.34%**

(*) Dans l'objectif Rétrocessions des terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan « algues vertes », une erreur d'appréciation a été commise lors de l'élaboration du P.P.A.S. avec uniquement la prise en compte des rétrocessions dans les BV « algues vertes ».

(**) MCE : Mesures compensatoires environnementales (rétrocessions faites par la Safer à SNCF réseaux pour préserver la biodiversité tout en maintenant l'agriculture – dans le cadre d'un bail rural environnemental -

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Les rétrocessions fléchées strictement vers une mission environnementale n'atteignent pas les objectifs. Cependant :

- Une part importante des rétrocessions de la Safer permettent aux exploitants de respecter ou d'améliorer leur situation vis-à-vis des règles agro-environnementales en vigueur (règle des 170 unités d'azote par Ha par exemple).

- Une convention de partenariat entre la région Bretagne et la Safer est signée pour la constitution de réserves foncières dans les bassins versants « algues vertes ».

Les surfaces totales rétrocédées à destination agricole et environnementale ont représenté 46 Ha en 2017, 134 Ha en 2015 et 188 Ha en 2016.

Mission n°2	**Mission Environnementale**
Enjeu n°2.2	**Préserver les ressources naturelles et les paysages**
Action 2.2.1	**Préserver la biodiversité**

Public concerné	Tout public (exploitants, collectivités, organismes de protection de l'environnement)
Objectif général	Poursuivre l'intégration de la protection de la biodiversité dans l'activité de la Safer, en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations agricoles et les organismes agréés de protection de l'environnement en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	- être en veille des politiques et des programmes de protection de la biodiversité - maintenir le caractère naturel des milieux - favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la biodiversité - favoriser la remise en état de prairie lorsque cela s'avère pertinent : * en présence de parcelles boisées coupées isolées au milieu d'un secteur bocager * en présence de parcelles pour lesquelles la valorisation par l'élevage serait préférable du fait de contraintes environnementales particulières (zone inondable, zone humide, site classé, espace naturel protégé...) - définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu environnemental identifié, associer un partenaire compétent à la recherche de candidats, à la rédaction du contrat de location et au suivi des engagements - sur des périmètres identifiés et correspondants à des secteurs à enjeux, notamment ceux identifiés dans le SRCE, développer un partenariat avec des collectivités territoriales, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espaces Naturels ou des organismes agréés de protection de l'environnement notamment pour anticiper, réaliser et gérer des stocks en vue de la préservation, voire de la restauration ciblée de la biodiversité et, autant que possible, assurer une gestion agricole adaptée.
Principaux Partenaires	Région Chambres d'Agriculture (régionale et départementales) Organismes de protection de l'environnement Futur Conservatoire d'Espaces Naturels Départements
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer **Moyens techniques :** - enquêtes terrain - partage de compétences juridiques avec les différents partenaires - acquisitions et portage pour développer des échanges amiables multilatéraux ou des opérations d'aménagements fonciers **Moyens financiers :** - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la biodiversité - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la biodiversité

Indicateur 2.1.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Cumul 2015-2017
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / Total du nombre de rétrocessions (toutes missions)	Pas de référence	90%	90%	88.80%	**93%**	**92.6%**	91%
	Dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	3	3	**0**	**0**	3
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	Pas de référence	Pas de référence	90%	91.14%	**94.51%**	**95.52%**	93.87%
	Dont surfaces rétrocédées avec cahier des charges spécifique biodiversité	Pas de référence	Pas de référence	20 Ha	103 Ha	**0 Ha**	**0 Ha**	103 Ha

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

En pratique, toutes les opérations conduites par la SAFER Bretagne permettant de préserver le potentiel agricole, environnemental ou forestier du territoire, contribuent directement à la préservation de la biodiversité ordinaire.

Cela n'est pas contradictoire avec la conduite d'actions particulières sur les sites à enjeux préalablement identifiés (ENS, ZNIEFF, Natura 2000, ZICO, trames vertes et bleues).

Mission n°2	**Mission Environnementale**
Enjeu n°2.2	**Préserver les ressources naturelles et les paysages**
Action 2.2.2	**Préserver la qualité de l'eau dans les secteurs à enjeu**

Public concerné	Exploitants, collectivités et syndicats d'eau.
Objectif général	Poursuivre, en partenariat avec la profession agricole et l'ensemble des gestionnaires en charge de la ressource en eau, la mise en œuvre d'une politique en matière de préservation de la qualité de l'eau en recherchant la triple performance, économique, sociale et environnementale.
Descriptif de l'action	Mobiliser les moyens favorisant la préservation de la qualité de l'eau et notamment : - être en veille des politiques, des programmes et des réglementations en matière de protection de la qualité de l'eau - répondre aux besoins d'information des collectivités ou des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP) quant au marché foncier de leur territoire et la faisabilité foncière de leurs projets (Vigifoncier) - assurer un appui technique aux SIAEP lorsqu'ils demandent une démarche d'acquisition foncière - favoriser les projets comprenant des engagements en matière de préservation de la qualité de l'eau - définir une durée d'application du cahier des charges adaptée aux enjeux environnementaux - lors d'une rétrocession à un bailleur portant sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau - lors d'une gestion temporaire assurée par la Safer (COPP ou CMD) sur des parcelles revêtant un enjeu en matière de préservation de la qualité de l'eau
Principaux Partenaires	Région Collectivités Territoriales SIAEP et associations de captage SAGE Chambres d'Agriculture Agence de l'eau
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer et Mme Nathalie HELDENBERGH - apport spécifique de conseiller (M. Nicolas BON) ayant des compétences particulières en matière de protection de la qualité de l'eau. **Moyens techniques :** - enquêtes terrain - conventionnement Vigifoncier - partage de compétences juridiques - conventionnement avec les Chambres d'Agriculture **Moyens financiers :** - financement des frais d'intervention de la Safer, des frais de géomètres et des frais d'actes notariés au travers d'une convention avec des partenaires - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de dossiers conduits en faveur de la préservation de la qualité de l'eau - surfaces rétrocédées en faveur de la préservation de la qualité de l'eau

Indicateur 2.2.2*1		Référence nationale moyenne annuelle 2007-2012	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	10	8	8	17	**9**	34
	Surfaces rétrocédées en faveur de la protection de la qualité de l'eau	Pas de référence	*Non codifié*	40 Ha	28 Ha 10	137 Ha 38 a 03 ca	**45 Ha 81 51 ca**	**211 Ha 30**

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Les objectifs sont atteints pour 2017.

Liste détaillée des surfaces rétrocédées en faveur de la qualité de la protection de la qualité de l'eau :

Dpt	Reference	Acquereur	Commune	Surface
29	RR 29 17 0011 01	SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE L'HORN	GUICLAN	3ha05a80ca
29	RS 29 17 0049 01	DOUARNENEZ COMMUNAUTE	DOUARNENEZ	2ha06a37ca
35	RE 35 16 0152 01	XXXXXXXXXXXXXX	LE FERRE	7ha08a95ca
35	RR 35 16 0154 01	XXXXXXXXXXXXXX	LES PORTES DU COGLAIS	2ha90a97ca
35	RR 35 17 0176 01	XXXXXXXXXXXXXX	SAINT-GERMAIN-EN-COGLES	3ha46a67ca
35	RS 35 16 0162 01	XXXXXXXXXXXXXX	LES PORTES DU COGLAIS	4ha31a78ca
35	RS 35 17 0127 01	XXXXXXXXXXXXXX	CHATEAUBOURG	3ha87a17ca
56	RS 56 17 0104 01	COMMUNE DE GRAND-CHAMP	GRAND-CHAMP	18ha93a60ca
56	RS 56 17 0168 01	COMMUNE DE KERFOURN	KERFOURN	0ha10a20ca
			Total	***45ha81a51ca***

Mission n°3	**Mission de développement durable des territoires ruraux**
Enjeu n°3.1	**Participer au développement durable des territoires ruraux**
Action 3.1.1	**Assurer un appui technique aux collectivités dans la mise en œuvre des politiques publiques**

		National (2012)	Région 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)	39%	10%	DATAR

Public concerné	Collectivités territoriales et établissements publics
Objectif général	Favoriser la réalisation des projets de développement durable portés par les collectivités en assurant la maîtrise du foncier nécessaire dans un contexte local serein, en cherchant à mettre en œuvre le principe « Éviter, Réduire, Compenser »
Descriptif de l'action	- informer les collectivités et les services de l'État sur les marchés ruraux, et les tendances constatées - conseiller les collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs projets d'aménagement - identifier les secteurs à enjeux, ou de moindre conséquence pour l'agriculture et/ou l'environnement - maîtriser le foncier nécessaire aux projets en proposant et favorisant la compensation des terres à urbaniser - permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et la restructuration foncière des exploitations concernées. - finaliser des conventions de stockage du foncier avec les maîtres d'ouvrage pour compenser les surfaces prélevées pour les projets d'aménagement - associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets - lors d'une rétrocession à une collectivité en qualité de bailleur, assurer une gestion temporaire agricole temporaire par une CMD
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture Organismes de conseil (géomètres, experts,...) Organismes de protection de l'environnement EPF
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer en partenariat avec les services des collectivités, de l'EPF et des Chambres d'Agriculture - apport spécifique de Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER **Moyens techniques :** - Information du marché foncier via vigifoncier - Enquêtes terrain, études d'impact agricoles réalisées par les Chambres d'Agriculture - Recueil de promesses de vente - Réalisation et gestion temporaire de réserves foncières - Partage de compétences **Moyens financiers :** - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- part de l'activité liée au développement rural sur l'activité de la Safer (indicateur 3.1.1*1) - surfaces rétrocédées en faveur du développement rural (indicateur 3.1.1*1) - surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles (indicateur 3.1.1*1) - nombre de promesses de vente (indicateur 3.1.1*2) - nombre de conventions d'étude et/ou de réserve foncière (indicateur 3.1.1*3)

Indicateur 3.1.1*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
	Part du Chiffre d'affaires de la Safer dans le développement durable des territoires ruraux	100%	100%	100%	100% (*) (13,9%)	100% (*) (8.33%)	**100% (*) (3.71%)**	100 % (*) (8.21%)
	Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées	7,1%	5%	5% (maxi)	100 % (*) 7.97%	100 % (*) 6.56%	100 % (*) **2.74%**	100 % (*) 5.56%
	Surfaces réorientées dans un intérêt général public vers des usages non agricoles / Total des surfaces rétrocédées	4,3%	-	3% (maxi)	6.78% (avec LGV) 1,85% (sans LGV)	6.51% (avec LGV) 2.30% (sans LGV)	**2.33%**	5.03% (avec LGV) 2.17% (sans LGV)

Indicateur 3.1.1*2		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
	Nombre de recueils de promesses de vente pour les collectivités	-	10	10	7	7	**8**	22

Indicateur 3.1.1*3		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Moyenne 2015-2017**
	Nombre de conventions	-	160	160	114	**111**	**105**	110
	Dont conventions de veille foncière	-	110	110	104	**94**	**94**	97

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

(*) Toutes les opérations de la Safer (agricoles, forestières, environnementales …) contribuent au développement durable des territoires ruraux de la région Bretagne. Les rétrocessions codifiées strictement en développement rural des territoires représentent en 2017, 3.71% du chiffre d'affaires global en forte diminution

Les rétrocessions LGV sont désormais achevées et l'objectif de 3% maxi de surfaces réorientées dans un intérêt général public vers un usage non agricole est respecté. Dans les surfaces rétrocédées à destination du développement durable des territoires ruraux, on retrouve principalement des surfaces rétrocédées :

- à des particuliers afin qu'ils améliorent les abords de leur résidence principale,
- pour le développement de l'activité de chasse
- pour le développement d'infrastructures routières (CD56 axe Vannes Redon, CD35 pour la déviation de Vitré, Rennes - Redon)
- pour l'emprise de carrières
- pour la compensation des agriculteurs impactés par l''emprise de zones artisanales (commune de Bodilis, de Morieux)

Les partenariats sont importants et efficients avec les collectivités territoriales même si on observe une contraction du marché (conventions, surveillance) liée probablement à une réduction des dotations des collectivités publiques ainsi qu'à la fusion des collectivités dans le cadre de la loi NOTRe.

Territoire breton couvert par une convention en 2017 :

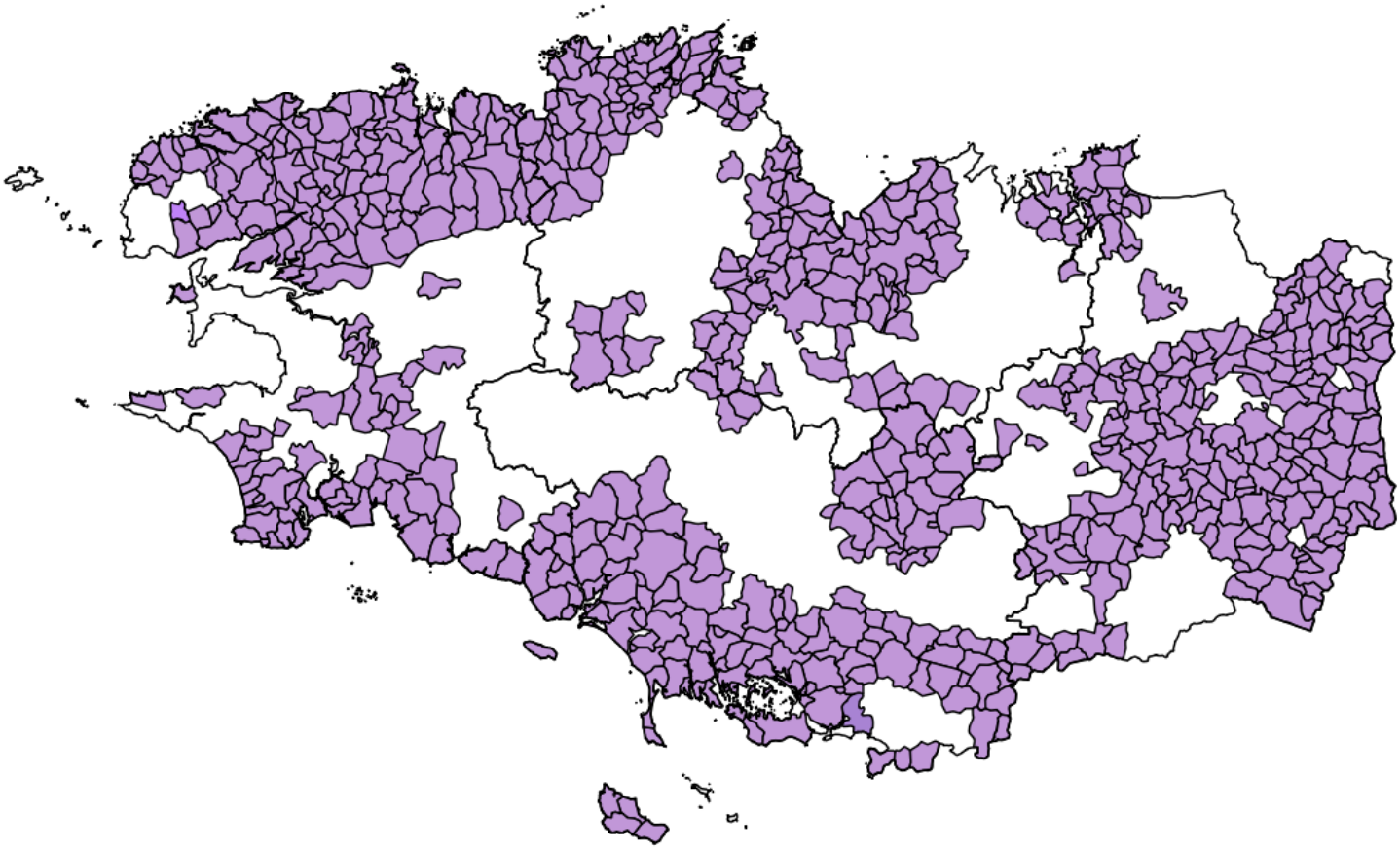

Mission n°3	**Mission de développement durable des territoires ruraux**
Enjeu n°3.1	**Participer au développement durable des territoires ruraux**
Action 3.1.2	**Faciliter l'implantation de porteurs de projet en milieu rural**

		National (2012)	Région 2012	Source
Indicateurs de contexte	Taux de commune en zone de revitalisation (ZRR)	39%	10%	DATAR

Public concerné	Tout public
Objectif général	Contribuer à l'implantation de projets privés approuvés par les collectivités publiques et contribuant au développement durable des zones rurales.
Descriptif de l'action	Mobiliser les moyens permettant de favoriser le volet foncier du développement durable des territoires ruraux notamment par les actions suivantes : -favoriser l'implantation de porteurs de projets répondants aux objectifs de l'art L 111-2 du CRPM -être en veille des attentes des collectivités et de la Société -informer les collectivités sur les projets ruraux soumis à la Safer -mettre en relation les collectivités et les porteurs de projet -étudier la faisabilité des projets retenus -assurer la médiation et la négociation foncière nécessaire à la réussite du projet -permettre à la Safer de constituer des stocks anticipés garantis pour faciliter la réalisation du projet, les compensations nécessaires et les éventuelles restructurations des exploitations voisines -proposer et favoriser le maintien de l'utilisation des terres agricoles par la location éventuellement en CMD si le porteur peut en avoir un besoin ultérieur -rechercher la complémentarité entre implantation d'un projet en milieu rural et préservation de la vocation des terres agricoles -faciliter la compensation foncière ou les échanges en vue d'une restructuration des exploitations environnantes -associer des partenaires en vue de réunir l'ensemble des compétences pour l'émergence et la réussite des projets -lors d'une rétrocession à un porteur de projet, adapter le cahier des charges au projet dans sa durée
Principaux Partenaires	Collectivités locales Chambres d'Agriculture, Chambres de commerce et d'Industrie Organismes de conseil (géomètres, experts,...)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER & de Mme Valérie LATAPIE-BRIAND médiatrice foncier **Moyens techniques :** - Enquêtes terrain en vue d'acquisitions éventuelles - Négociation et médiation - Réalisation de réserves foncières - Gestion temporaire des réserves - Partage de compétences **Moyens financiers :** - Recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de rétrocessions mixtes (agri + réorientation) par rapport au nombre total des rétrocessions en réorientation (indicateur 3.1.2*1) - surfaces maintenues à usage agricole dans des rétrocessions mixtes (indicateur 3.1.2*1)

Indicateur 3.121*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Cumul 2015-2017
	Nombre d'opérations à finalité mixte / Nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole	-	80%	80%	74 %	41%	86 %	67 %
	Surfaces maintenues à usage agricole dans les opérations à finalité mixte	-	100 Ha	140 Ha	45 Ha	50 Ha	1 Ha	96 Ha
	Nombre de rétrocessions de biens ruraux (hors résidentiel) en zone de revitalisation rurale (ZRR) / Nombre total des rétrocessions de biens ruraux	-	-	2%	6.06%	16.67%	12.5%	8.51%

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Le total des réorientations vers un intérêt privé non agricole représente en 2017 une surface totale de 78 Ha 03. Il s'agit principalement de rétrocessions de petites surfaces faites par la Safer vers des particuliers pour l'amélioration des abords de leur résidence, pour créer des propriétés de chasse pour 30 Ha et 18 Ha pour le développement des activités de tourisme en zone rurale.

Mission n°4	**Mission de transparence du marché foncier**
Enjeu n°4.1	**Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures**
Action 4.1.1	**Développer et déployer la compétence de la SAFER en matière d'observation foncière, contrôle et veille foncière**

Public concerné	Services de l'État, Collectivités, EPF, OPA, CDPENAF
Objectif général	Conserver une présence forte de la Safer sur le marché foncier pour jouer pleinement son rôle d'observation et de contrôle. Diffuser la connaissance de ce marché auprès des collectivités et autres partenaires. Contribuer à l'évaluation et au suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens favorisant le développement des missions de veille et d'observation foncière de la Safer et notamment : -poursuivre le déploiement de Vigifoncier sur l'ensemble du territoire -informer les services de l'État des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire de délégation -informer les OPA des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -informer les collectivités des tendances du marché foncier constatées sur leur territoire -mettre en évidence la qualité et la finesse des observations conduites par la Safer -présenter une restitution cartographiée à des échelles différentes de ces observations -caractériser et quantifier les tendances lourdes et notamment la consommation des terres agricoles -croiser les données disponibles des services de l'État avec les données Safer -participer à la réflexion au sein de groupes de travail (CDPENAF…)
Principaux Partenaires	Services de l'État (DRAAF, DREAL, ...) Collectivités locales (service aménagement) Chambres d'Agriculture (Régionale et Départementales)
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer - apports spécifiques de Mme Nathalie HELDENBERGH, responsable collectivités à la SAFER **Moyens techniques :** - enquêtes terrain - outil de gestion cartographique - bases de données - publications, diffusion des notifications aux partenaires **Moyens financiers :** - financement de l'intervention de la Safer et des partenaires par convention avec les collectivités et les services de l'Etat - recherche d'autres financements
Indicateur(s) de réalisation	- taux de prise de marché de la Safer sur le marché global - taux de prise de marché de la Safer sur le marché préemptable - nombre de conventions Vigifoncier - taux de couverture du territoire par conventionnement Vigifoncier - nombre de conventions avec les services de l'État

Indicateur 3.1.2*1		Référence nationale	Situation de référence moyenne annuelle 2007-2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	**Année 2017**	**Cumul 2015-2017**
	Taux de prise de part de marché de la SAFER sur le marché total	15.3%	15%	15%	10.73%	11.82%	**12.63%**	11.77%
	Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché accessible	27%	20%	20%	18.93%	16.71%	**18.52%**	18.03%
	Nbre de communes sous convention de veille foncière	7 735 Au 31.12.12	500	650	715	748	**800**	754

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

L'activité 2017 de la Safer Bretagne progresse dans un marché foncier rural en reprise, et qui retrouve son niveau de 2007 du fait notamment de nombreux départs en retraite de chefs d'exploitations agricoles.

Plus de 50% des communes bretonnes sont couvertes par une convention de veille foncière de leur territoire avec la Safer Bretagne (Outil vigifoncier : transmission en temps réel des projets de vente). A noter que le code Rural demande aux Safer qu'elles informent toutes les communes des mutations ayant eu lieu sur leur territoire (information à postériori sans possibilité d'intervention de la Safer sur ces ventes).

Ensemble des communes sous conventions en 2017 :

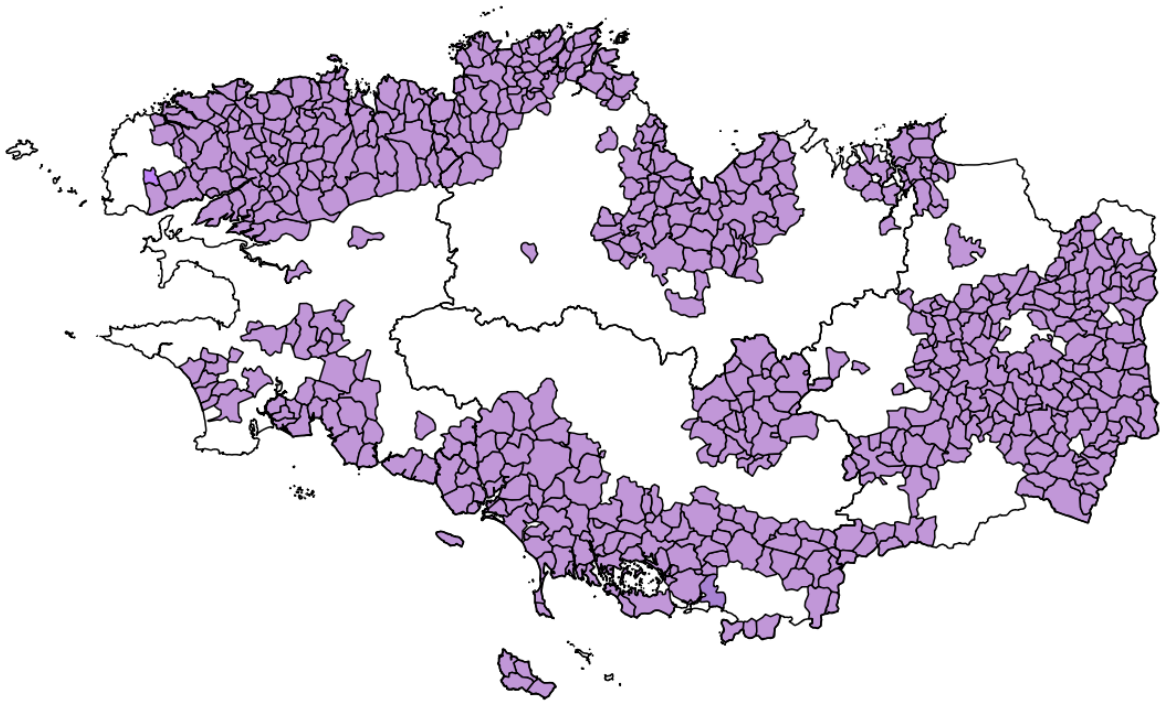

Mission n°4	**Mission de transparence du marché foncier**
Enjeu n°4.1	**Assurer l'observation foncière, la veille et la transparence du marchés et des procédures**
Action 4.1.2	**Poursuivre l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché foncier**

Public concerné	Tout public (Etat, collectivités, syndicats agricoles, particuliers)
Objectif général	Maintenir un haut niveau de qualité dans la transmission des DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner), le respect des procédures et la transparence de l'instruction de l'ensemble des dossiers de la Safer
Descriptif de l'action	Mobiliser l'ensemble des moyens d'accroître l'action de la Safer en faveur de la transparence du marché et notamment : - communiquer sur la diffusion des DIA à l'ensemble des syndicats agricoles représentatifs, collectivités … - valoriser la transparence des procédures de la Safer - montrer l'importance de ces procédures pour un traitement équitable des candidatures et une connaissance par tous des décisions de la Safer - rappeler que l'obligation de notifier est la 1ère étape de la transparence - expliquer le mécanisme et les motivations de la préemption et notamment la préemption en révision du prix - mettre en œuvre le droit de préemption chaque fois que nécessaire - expliquer l'intérêt de l'ouverture du droit de préemption aux mutations de droits sociaux - poursuivre et renforcer les échanges avec : * la profession agricole * les notaires
Principaux Partenaires	Services de l'État Chambres d'Agriculture Syndicats Agricoles Collectivités Notaires
Moyens Humains, Techniques et Financiers	**Moyens humains :** - équipes opérationnelles de la Safer - service notification : Mmes Sophie LE GUEN et Nathalie CONSTANT **Moyens techniques :** - Rencontres régulières avec la profession et les partenaires de la SAFER - Rencontres avec le notariat - Développer les moyens de communication (site internet, lettre d'information, articles dans la presse…)
Indicateur(s) de réalisation	- nombre de contentieux intentés par des candidats non retenus perdus par la Safer par rapport au nombre total de candidatures instruites - proportion de contentieux perdus par la Safer - proportion d'avis défavorables émis par les Commissaires du Gouvernement sur l'ensemble des dossiers présentés - nombre de rencontres

Indicateur 4.1.2*1		Situation de référence 31.12.2012	Objectif	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Cumul 2015-2017
	Nombre d'avis défavorables des commissaires du gouvernement sur les opérations :						
	Préemptions simples	1	0	6	2	.4	12
	Préemptions avec révision de prix	1	0	0	1	0	1
	Acquisition (>75 000 €)	0	0	0	0	2	2
	Rétrocessions	1	0	2	2	3	7
	Conventions	0	0	0	0	0	0

Résultats de l'année 2017 – Commentaires :

Les avis défavorables des commissaires du gouvernement sont très exceptionnels car un dialogue d'alerte et d'échange préalable d'informations sur les dossiers est mis en œuvre avant et après les Comités Techniques et lors des Comités Directeur et Conseils d'Administration.

Annexes

Synthèse des critères du PPAS

Mission	Enjeu	Action	Indicateurs	Référence nationale 2012	Référence moyenne annuelle Safer Bretagne (2007-2012)	Objectif du PPAS	Bilan 2015	Bilan 2016	Bilan 2017	Cumul 2015-2017
1	1.1.	1.1.1	Nbre de 1ères installations	1158	78	90	101	113	**96**	**310**
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de DJA (bénéficiaires des aides)	280	30	30	63	79	**64**	**206**
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de hors cadre familiaux	691	38	40	47	39	**59**	**145**
1	1.1.	1.1.1	dont nbre de certifiés en agriculture biologique	130	20	20	25	43	**40**	**108**
1	1.1.	1.1.1	Surface rétrocédée en faveur des 1ère installations / total des surfaces rétrocédées pour la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	31%	30%	30%	37,36%	51,87%	**37,45%**	**43,75%**
1	1.1.	1.1.1	Surface rétrocédée en faveur de l'installation / total de surfaces rétrocédées pour la mission agricole	41,20%	42%	42%	46,45%	57,41%	**40,90%**	**48,34%**
1	1.1.	1.1.1	Nbre de dossiers d'IL			50	34	22	**92**	**148**
1	1.1.	1.1.1	Surface totale IL			500 Ha	671 Ha	1008 Ha	**1230 Ha**	**2909 Ha**
1	1.1.	1.1.2	Nbre d'agrandissements	3988	160	160	210	195	**286**	**691**
1	1.1.	1.1.2	dont agrandissements sur les 5 premières années d'installation	327	20	20	35	50	**91**	**176**
1	1.1.	1.1.2	dont agrandissements avec engagement de transmission pour l'installation	204	10	10	37	15	**32**	**84**
1	1.1.	1.1.2	Surface rétrocédée en faveur agrandissement / surface rétrocédée totale sur la mission agricole (hors maintien des fermiers en place)	49,80%	45%	45%	36,67%	33,87%	**49,82%**	**40,81%**
1	1.2	1.2.1	Nbre de remaniements	2441	170	170	199	169	**164**	**532**
1	1.2.	1.2.1	Surface rétrocédée dans le cadre d'un remaniement	4165	300	300 Ha	629 Ha	346 Ha	**434 Ha**	**1409 Ha**
1	1.3.	1.3.1	Nbre de projets accompagnés en AB	336	20	20	66	85	**118**	**269**
1	1.3.	1.3.1	Surfaces rétrocédées en faveur de l'AB / totale des surfaces rétrocédées pour la mission agricole	4,70%	7%	8%	13,02%	17,02%	**20,54%**	**17,19%**
1	1.3.	1.3.1	Nbre de projets accompagnés en circuits courts	119	10	10	63	89	**89**	**241**
1	1.4.	1.4.1	Nbre de rétrocessions en matière agricole / nombre total de rétrocessions (toutes missions)	80,30%	86%	85%	88,47%	90,36%	**92,59%**	**90,52%**
1	1.4.	1.4.1	Surface rétrocédées en matière agricole / total des surfaces rétrocédées (toutes missions)	83,10%	90%	90%	98,18%	92,25%	**92,98%**	**95,82%**
1	1.5.	1.5.1	Nombre de rétrocessions en matière forestière / totale des rétrocessions	5,40%	0,20%	1%	1,17%	1,81%	**2,06%**	**1,68%**
1	1.5.	1.5.1	Surface rétrocédées en matière forestière / total des surfaces rétrocédées	7,80%	0,50%	1%	0,86%	0,89%	**2,00%**	**1,30%**
2	2.1.	2.1.1	Surface rétrocédée en matière environnementale à usage agricole / total des surfaces rétrocédées		2%	2%	0,17%	2,93%	**0,76%**	**1,82%**
2	2.1.	2.1.1	dont part des rétrocessions environnementales impliquant la reconquête de l'usage agricole		0,50%	0,50%	0,00%	0,00%	**0,00%**	**0,00%**
2	2.1.	2.1.1	dont part des rétrocessions environnementales impliquant le maintien de l'usage agricole		1,50%	1,50%	5,96%	78,12%	**78,64%**	**75,00%**
2	2.1.	2.1.1	Rétrocessions de terres agricoles afin de contribuer aux objectifs de la directive nitrates et plan algues vertes			2	87,72%	73,29%	**83,11%**	**81,34%**
2	2.2.	2.2.1	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la biodiversité / nombre total de rétrocessions		90%	90%	88,80%	93,00%	**92,60%**	**91,00%**
2	2.2.	2.2.1	dont nombre de rétrocessions avec cahier des charges spécifiques biodiversité			3	3	0	**0**	**3**
2	2.2.	2.2.1	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la biodiversité / Total des surfaces rétrocédées			90%	91,14%	94,51%	**95,52%**	**93,87%**
2	2.2.	2.2.1	dont surfaces rétrocédées avec cahier des charges spécifiques biodiversité			20 Ha	103 Ha 26	0	**0**	**103 Ha**
2	2.2.	2.2.2	Nombre de rétrocessions en faveur de la protection de la qualité de l'eau		10	8	8	17	**9**	**34**
2	2.2.	2.2.2	Surface rétrocédée en faveur de la protection de la qualité de l'eau			40	28 Ha 10	137 Ha 38	**45 Ha 81**	**211 Ha 30**
3	3.1.	3.1.1	Part du CA de la safer en faveur du développement des territoires	100%	100%	100%	100% (13,9%)	100% (8,33%)	**100% (3,71%)**	**100% (8,21%)**
3	3.1.	3.1.1	Surfaces rétrocédées en faveur du développement durable des territoires ruraux / total des surfaces rétrocédées	7,10%	5%	5%	7,97%	6,56%	**2,74%**	**5,56%**
3	3.1.	3.1.1	Surfaces rétrocédées pour le développement durable des territoires ruraux / Total des surfaces rétrocédées	4,10%		3%	6,78 % (avec LGV)	6,51% (avec LGV)	**2,33%**	**5,03% (avec LGV)**
3	3.1.	3.1.1	Nombre de recueil de PV pour les collectivités		10	10	7	7	**8**	**22**
3	3.1.	3.1.1	Nombre de conventions		160	160	114	111	**105**	**110**
3	3.1.	3.1.1	dont conventions de veille foncière		110	110	104	94	**94**	**97**
3	3.1.	3.1.2	Nombre d'opérations à finalité mixte / nombre total des réorientations vers un intérêt privé non agricole		80%	80%	74%	41%	**86%**	**67%**
3	3.1.	3.1.2	Surface maintenue à usage agricole dans les opérations à finalité mixte		100	140 Ha	45 Ha	50 Ha	**1 Ha**	**96 Ha**
3	3.1.	3.1.2	Nombre de rétrocessions de biens ruraux en ZRR / nombre total de rétrocessions de biens ruraux			2%	6,06%	16,67%	**12,50%**	**8,51%**
4	4.1	4.1.1	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché total	15,30%	15%	15%	10,73%	11,82%	**12,63%**	**11,77%**
4	4.1	4.1.1	Taux de prise de parts de marché de la Safer sur le marché accessible	27%	20%	20%	18,93%	16,71%	**18,52%**	**18,03%**
4	4.1	4.1.1	Nbre de communes sous veille foncière	7735	500	650	715	748	**800**	**754**
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions simples		1	0	6	2	**4**	**12**
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur préemptions avec révision de prix		1	0	0	1	**0**	**1**
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorables du CG sur acquisitions > 75 000 €		0	0	0	0	**0**	**2**
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorable du CG sur rétrocessions		1	0	2	2	**3**	**7**
4	4.1	4.1.2	Nbre d'avis défavorable du CG sur conventions		0	0	0	0	**0**	**0**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

07 MAI 2018

PREFET DE LA REGION BRETAGNE,

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional d'Economie et des Filières Agricoles
et Agroalimentaires

Cellule SAFER

Affaire suivie par : Florence BRON
Tél : 02 99 28 22 15
Fax : 02 99 28 21 96
Florence.bron@agriculture.gouv.fr

Rennes, le - 2 MAI 2018

Monsieur le Directeur
Société d'Aménagement Foncier
et d'Etablissement Rural de Bretagne
4 ter, rue Luzel

22015 SAINT BRIEUC cedex

Objet : Avis sur le PPAS

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2017 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Je constate que, cette année encore, les objectifs agricoles (Mission n°1) sont atteints avec des résultats au-delà des objectifs pour les installations, y compris en bio et hors cadre familial, la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation et en fin de carrière avec un engagement de transmission, et enfin les restructurations parcellaires, qui constituent un enjeu économique et écologique important pour l'élevage breton. Une piste d'amélioration est que la SAFER distingue dans les opérations dites de consolidation les rétrocessions à des exploitations dont l'IDE/UTA est inférieur à 35 000 €/UTA. Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, pour atteindre entre autres les objectifs rappelés dans le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable : 20% de produits bio en restauration collective publique en 2022 et 50% de produits locaux ou sous signe de qualité.

En ce qui concerne les objectifs environnementaux, le PPAS considère que les rétrocessions faites pour une activité agricole sont en faveur de la biodiversité (mission n°2, action 2.2.1). Les rétrocessions agricoles protègent davantage la biodiversité que les rétrocessions en vue d'une artificialisation. Cependant le bilan 2017 de la biodiversité en France montre une dégradation des populations d'oiseaux communs en zone agricole, singulièrement en Bretagne, qui montre que l'indicateur n'est pas le plus pertinent. De manière générale, les objectifs de la mission environnementale sont moins bien atteints.

Par ailleurs, le développement durable des territoires est un objectif qui peut être en contradiction avec les objectifs agricoles. Dans le souci de le concilier avec les intérêts du monde agricole, l'indicateur 3.1.1*2 (nombre de recueils de promesses de vente pour des collectivités) devrait être un maximum à ne pas dépasser. Dans le même sens, il est important que la SAFER continue à vérifier les réserves foncières des communes et EPCI, et leur utilisation avant d'orienter des terres vers l'artificialisation ; les Commissaires du Gouvernement prêteront une attention particulière à ce point.

Enfin, la mission de transparence du marché foncier est remplie de manière satisfaisante. Il serait néanmoins souhaitable de faire apparaître dans le bilan du PPAS dès 2018 le nombre d'évaluations du Commissaire du Gouvernement Finances différentes de celles des conseillers fonciers de la SAFER afin de mieux appréhender l'action régulatrice de la SAFER sur le niveau des prix.

J'émets un avis favorable sur le PPAS, avec l'objectif d'améliorer encore l'action de la SAFER. Un des outils de la SAFER pour exercer au mieux ses missions agricoles, environnementales et de développement durable est le cahier des charges imposé aux bénéficiaires des rétrocessions. Je souhaite que le nombre d'opérations faisant l'objet d'un cahier des charges soit communiqué chaque année et qu'en 2018, ces cahiers des charges soient revus et systématisés dans certains cas, comme par exemple les attributions de foncier au-delà d'un certain âge qui pourraient faire l'objet d'une obligation de transmission ou pour des actions environnementales spécifiques.

Enfin, comme les Commissaires du gouvernement l'avaient indiqué lors du dernier Conseil d'Administration consacré au budget, la SAFER doit continuer à progresser dans sa gestion économique et financière prudentielle afin de préserver les moyens lui permettant de poursuivre les objectifs fixés dans le PPAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Commissaire du Gouvernement
Adjoint Agriculture

Didier Maroy

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DE BRETAGNE ET D'ILLE-ET-VILAINE
Cité Administrative
Avenue Janvier
BP 72102
35021 RENNES CEDEX 9
Téléphone : 02 99 79 80 00
drfip35@dgfip.finances.gouv.fr

Affaire suivie par :
Jean-Damien Pécot – 02 99 66 29 08
Commissaire du Gouvernement adjoint Finances
Mail : jean-damien.pecot@dgfip.finances.gouv.fr

Rennes, le 2 mai 2018

Monsieur le Président
de la SAFER Bretagne
4 ter rue Luzel
22015 SAINT BRIEUC Cedex

Objet : Compte rendu annuel 2018 relatif au programme pluriannuel d'activités de la SAFER (PPAS)

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le bilan 2017 du programme pluriannuel d'activités de la SAFER 2015-2021.

Je constate que, cette année encore, les objectifs agricoles (Mission n°1) sont atteints avec des résultats au-delà des objectifs pour les installations, y compris en bio et hors cadre familial, la consolidation des exploitations agricoles, notamment dans les 5 premières années après l'installation et en fin de carrière avec un engagement de transmission, et enfin les restructurations parcellaires, qui constituent un enjeu économique et écologique important pour l'élevage breton. Une piste d'amélioration est que la SAFER distingue dans les opérations dites de consolidation les rétrocessions à des exploitations dont l'IDE/UTA est inférieur à 35 000 €/UTA. Ce bilan est très satisfaisant et cette dynamique doit se poursuivre, pour atteindre entre autres les objectifs rappelés dans le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable : 20% de produits bio en restauration collective publique en 2022 et 50% de produits locaux ou sous signe de qualité.

En ce qui concerne les objectifs environnementaux, le PPAS considère que les rétrocessions faites pour une activité agricole sont en faveur de la biodiversité (mission n°2, action 2.2.1). Les rétrocessions agricoles protègent davantage la biodiversité que les rétrocessions en vue d'une artificialisation. Cependant le bilan 2017 de la biodiversité en France montre une dégradation des populations d'oiseaux communs en zone agricole, singulièrement en Bretagne, qui montre que l'indicateur n'est pas le plus pertinent. De manière générale, les objectifs de la mission environnementale sont moins bien atteints.

Par ailleurs, le développement durable des territoires est un objectif qui peut être en contradiction avec les objectifs agricoles. Dans le souci de le concilier avec les intérêts du monde agricole, l'indicateur 3.1.1*2 (nombre de recueils de promesses de vente pour des collectivités) devrait être un maximum à ne pas dépasser. Dans le même sens, il est important que la SAFER continue à vérifier les réserves foncières des communes et EPCI, et leur utilisation avant d'orienter des terres vers l'artificialisation ; les Commissaires du Gouvernement prêteront une attention particulière à ce point.

Enfin, la mission de transparence du marché foncier est remplie de manière satisfaisante. Il serait néanmoins souhaitable de faire apparaître dans le bilan du PPAS dès 2018 le nombre d'évaluation du Commissaire du Gouvernement Finances différente de celles des conseillers fonciers de la SAFER afin de mieux appréhender l'action régulatrice de la SAFER sur le niveau des prix.

J'émets un avis favorable sur le PPAS, avec l'objectif d'améliorer encore l'action de la SAFER. Un des outils de la SAFER pour exercer au mieux ses missions agricoles, environnementales et de développement durable est le cahier des charges imposé aux bénéficiaires des rétrocessions. Je demande que le nombre d'opérations faisant l'objet d'un cahier des charges soit communiqué chaque année et qu'en 2018, ces cahiers des charges soient revus et systématisés dans certains cas, comme par exemple les attributions de foncier au-delà d'un certain âge qui pourraient faire l'objet d'une obligation de transmission ou pour des actions environnementales spécifiques.

Enfin, comme les Commissaires du gouvernement l'avaient indiqué lors du dernier Conseil d'Administration consacré au budget, la SAFER doit conforter et optimiser sa gestion économique et financière prudentielle, notamment en adoptant une comptabilité analytique, afin de préserver les moyens lui permettant de poursuivre les objectifs fixés dans le PPAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement,

Le Directeur régional des Finances publiques
Commissaire du Gouvernement Finances

Alain GUILLOUËT

Plein Champ – 19 12 2017

Agriculture: les défaillances d'entreprise ont continué d'augmenter en 2017

Les défaillances d'exploitations agricoles - liquidations et redressements judiciaires ou placements en sauvegarde – ont continué d'augmenter en 2017, contrairement au reste des entreprises françaises où la situation s'améliore, indiquent les dernières données de l'Insee.

Sur les douze mois terminés fin septembre, **1.281 défaillances d'entreprises agricoles ont été répertoriées,** soit une hausse de 6,7% par rapport aux douze mois précédents. Alors que sur l'ensemble des entreprises du pays, les défaillances ont reculé de 7% tous secteurs confondus, indiquent les dernières données des tribunaux de commerce exploitées par l'assureur-crédit Coface.

Dans le secteur agroalimentaire général - incluant l'agriculture – les défaillances d'entreprises ont progressé de seulement 0,5%, à 4.394 cas, sur les douze mois terminés fin septembre, semblant indiquer que les entreprises de transformation se portent mieux que celles qui produisent.

Le chiffre des défaillances agricoles ne cesse de progresser depuis plusieurs années: l'Insee avait recensé 1.241 défaillances d'exploitations (+9,1%) en 2016, 1.137 en 2015 (+1,2%), 1.123 en 2014 (+11,5%), et 1.007 en 2013 (+2%).

La MSA, Sécurité sociale des agriculteurs, n'a pas divulgué ses statistiques sur les revenus des agriculteurs en 2017, mais elle estime pour 2016 que **30% des agriculteurs avaient un revenu inférieur à 350 euros par mois**, avec un revenu moyen compris entre 13.000 et 15.000 euros annuels, soit entre 1.083 et 1.250 euros par mois.

Dans ce contexte, les installations de nouveaux agriculteurs ont aussi reculé en 2016, avec 14.146 nouveaux chefs d'exploitation sur l'année, soit 940 de moins qu'en 2015, un recul de 6,2% par rapport à 2015, a indiqué la MSA lundi. Néanmoins, le nombre de jeunes chefs d'exploitation - de moins de 40 ans - installés s'est maintenu à 9.246 personnes, un chiffre stable par rapport à 2015. Cette tranche d'âge représentait 65,4% des nouveaux installés en 2016. Ils ont choisi majoritairement une installation sous forme sociétaire, avec une prédilection pour les EARL et les GAEC (respectivement 17,8% et 27,8%).

Les installations tardives ne résultant pas d'un transfert entre époux (3.821 personnes) se sont nettement réduites (-18,6%) et représentent désormais 27% des installations réalisées contre 31,1% en 2015. Les installations tardives résultant d'un transfert entre époux, lors du départ à la retraite d'un des deux conjoints par exemple, ont aussi reculé de 5,6%, ce type d'installation ne représentant que 7,6% des nouveaux installés. A 80,1%, les chefs d'exploitation installés en 2010 étaient toujours exploitants en 2016.

Publié par AFP

« L'État ne doit pas lâcher le foncier agricole »

Contrôle des structures Marcel Denieul, président de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, se montre très inquiet sur la volonté affichée par le gouvernement de supprimer le contrôle des structures.

« *C'est très grave et totalement contradictoire avec l'ambition des États généraux de l'alimentation. On ne peut pas dire qu'on souhaite une agriculture à dimension humaine et liée au sol et casser l'outil qui a le rôle le plus important pour le maintien de ce modèle. La régulation concerne aussi le foncier* », s'est fâché Marcel Denieul, lors d'une rencontre presse à la Chambre d'agriculture vendredi dernier.

Pascale Gelin, directrice de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, et Marcel Denieul, président.

Gestion économe des terres agricoles

En parallèle, « *l'utilisation du foncier doit être la plus rationnelle possible, dans tous les secteurs. Chaque année, autour de 700 à 800 ha disparaissent de l'agriculture en Ille-et-Vilaine. Nous portons une attention forte à une gestion économe des terres agricoles* », déclarent Marcel Denieul et Pascale Gelin, directrice de la Chambre d'agriculture 35. Lors de la dernière session de la Chambre, « *un vœu a été présenté par la Confédération paysanne pour le retrait du projet de parc d'attractions à Guipry-Messac, d'une emprise de plus de 80 ha. « Tous les élus ont soutenu cette position.* »

Se comprendre

« *Les agriculteurs d'Ille-et-Vilaine sont implantés sur un territoire dynamique économiquement et en termes d'habitations. Les installations de JA restent nombreuses sur le département. Dans ce contexte, les gens peuvent choisir de s'affronter ou se mettre autour de la table pour se comprendre et mieux vivre ensemble. C'est plutôt la deuxième option que nous essayons de développer* », déclare le président.

« *Les producteurs ont déjà réalisé de nombreux efforts pour réduire les nuisances olfactives liées aux épandages notamment. Des progrès sont en cours sur la réduction des produits phytosanitaires.* » De son côté, le consommateur doit reconnaître le travail des agriculteurs dans ses actes d'achat. « *Nous ne sommes pas des producteurs de mine rai.* »

Sur beaucoup d'exploitations laitières notamment, les éleveurs sont épuisés et inquiets quant à leur avenir. « *Le creux des deux années de crise n'a pas été digéré. Les gains de productivité n'ont pas permis une amélioration du revenu.*

Agnès Cussonneau

Paysan Breton 25 au 31 août 2018

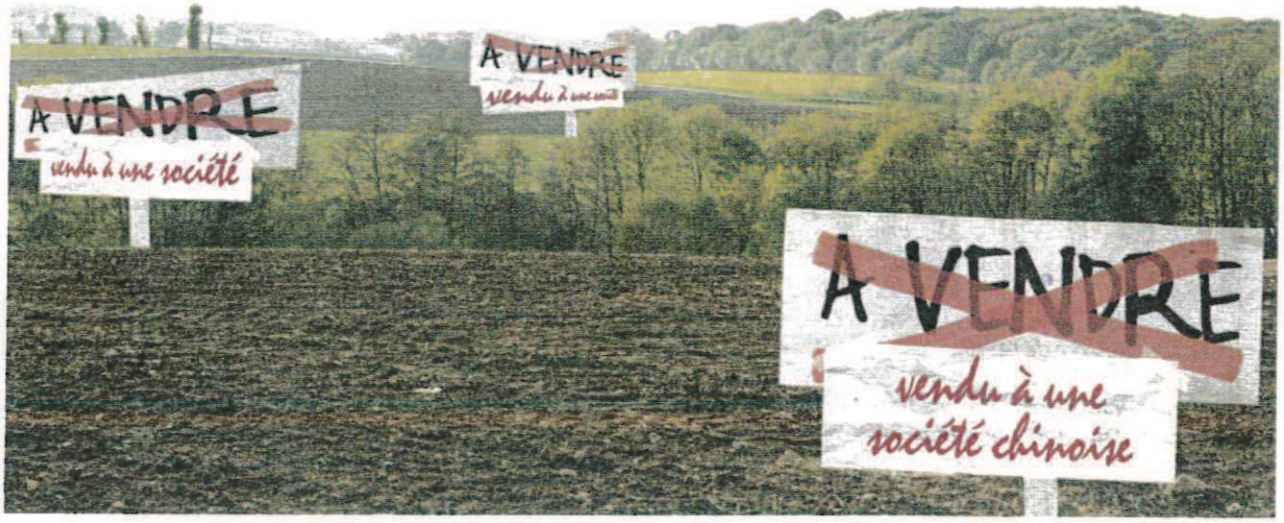

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION

LE FONCIER ATTIRE DE NOUVEAUX INVESTISSEURS

Après deux ans de stabilité, l'artificialisation du foncier agricole repart à la hausse. Pour le préserver, de nouvelles réglementations misent sur plus de transparence.

Le système sociétaire a son utilité pour des transmissions progressives. Mais pose problème lorsqu'il est utilisé pour passer au-delà des règles avec des transferts de parts pour échapper au contrôle de la Safer, rappelle Emmanuel Hyest, président de la Fédération nationale des Safer (FNSafer).

L'acquisition de 1 700 ha dans le Berry par une société d'investissement chinoise a défrayé la chronique il y a un an et demi. Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont alerté les pouvoirs publics. Le législateur a rapidement adopté deux amendements au projet de loi Sapin 2, pour une plus grande transparence lors des achats fonciers.

Une loi foncière plus forte

Selon le président de la Fédération nationale des Safer (FNSafer), Emmanuel Hyest, avec la loi d'Avenir, la loi Sapin 2 et la loi Pottier... La réglementation a évolué de manière positive, même si elle n'a pas été aussi loin que les souhaits émis. *« Certains points ont été censurés par le Conseil constitutionnel comme pour la loi Pottier avec la possibilité de préempter partiellement des parts de société. Cependant, on a gagné sur la transparence des transactions, achats, donations... Les grandes lois d'Orientation foncière de 1960 et 1962 ont été toilettées, avec des évolutions élaborées sur des critères objectifs et non pas politiciens »*, insiste-t-il, lors de l'assemblée générale de la Safer Bretagne, le 9 juin. *« La loi d'Avenir de 2014 exige par exemple que toutes les ventes, donations et cessions de parts de sociétés agricoles, en milieu rural et péri-urbain, soient notifiées aux Safer par les notaires pour une meilleure vision de ce qui se passe sur le territoire »*, explique Thierry Couteller, directeur de la Safer Bretagne. Les chiffres le démontrent : en 2016, les notifications parvenues à la Safer Bretagne se sont portées à 21 143, un chiffre en forte progression de 30 %.

EMMANUEL HYEST
président FNSafer

Nouvelle tendance en Europe

« Aujourd'hui, une nouvelle problématique se pose en Europe. De nombreux groupes financiers et économiques nationaux et internationaux sont prêts à acheter des terres : c'est une tendance nouvelle mais qui peut à terme changer complètement la typologie de l'agriculture française », alerte Emmanuel Hyest. *On recense par exemple en Roumanie, trois exploitations de plus de 50 000 ha. En Angleterre, une société détient 85 000 ha. Quel est l'intérêt d'un tel fonctionnement ? Le système sociétaire a son utilité pour des transmissions progressives. Mais pose problème lorsqu'il est utilisé pour passer au-delà des règles avec des transferts de parts pour échapper au contrôle de la Safer »*,

s'exprime-t-il. Et de chiffrer : *« 13 % du foncier agricole national a été acquis par des personnes morales en 2015 pour 26 % en termes de prix »*. La Bretagne comme toutes les autres régions, n'échappe pas à la règle des achats par les sociétés. *« Mais la pression foncière y est encore plus forte. Les transmissions avec des bâtiments, du cheptel, du matériel et du foncier rendent les financements pour les jeunes agriculteurs difficiles »*, relève Jean-Paul Touzard.

Le foncier et l'autonomie alimentaire du pays

La FNSafer est adhérente à une structure européenne, pour étudier les évolutions et informer les institutions européennes concernant la problématique foncière. Chaque pays a sa vision et l'État français n'est pas celui qui prône le plus la régulation. *« Au ministère de l'Agriculture, il existe des services où le libéralisme, le laisser-faire serait le meilleur des modèles pour certains fonctionnaires... »*, rappelle Emmanuel Hyest, appelant les ministres et les élus à reprendre en main ce dossier, en lien avec la profession agricole. Et si la crise de l'élevage affecte actuellement nos filières, notre agriculture est toujours résiliente. *« Mais avec des capitaux extérieurs, si on n'est pas assez rentable, les investisseurs enlèveront leurs capitaux et s'en iront vers d'autres secteurs économiques »*, alerte Emmanuel Hyest. Pourtant, les enjeux sont forts en agriculture. Car la terre reste un bien privé mais avec des enjeux d'intérêt général en tant qu'outil de production, pour assurer l'autonomie alimentaire d'un pays...

Carole David

Opinion

JEAN-PAUL TOUZARD
président Safer Bretagne

Une gouvernance modifiée

Depuis 2014, des discussions étaient en cours sur la gouvernance des Safer. En Bretagne, un nouveau conseil d'administration a été constitué lors de la dernière assemblée générale de juin, passant de 18 à 24 administrateurs. La région administrative de la Bretagne n'ayant pas été modifiée, les évolutions sont mineures. Chez nous, on s'y était déjà préparé. Tous les syndicats d'exploitants agricoles étaient déjà représentés dans les comités techniques depuis les années 2000. Ils siègent désormais dans le conseil d'administration, ainsi que deux organisations environnementales (Fédération régionale des chasseurs et Bretagne vivante), et les collectivités (la Région Bretagne, les 4 départements bretons, les maires de Bretagne et Rennes Métropole).

PLUS DE CONCERTATION AVEC LES ORGANISATIONS PÉRIURBAINES

UN GRIGNOTAGE URBAIN À FREINER

Instrument d'alerte face à la consommation excessive du foncier agricole, la Safer met en place une convention avec les Établissements public foncier (EPF) et la Région Bretagne pour lutter contre l'étalement urbain.

La Safer Bretagne dispose d'un stock foncier de 2 561 ha, dont 458 ha destinés pour l'installation des jeunes agriculteurs (dont 185 ha préfinancés par la Région Bretagne) et les collectivités et pour compenser les agriculteurs impactés par les infrastructures routières (RN 164...). L'urbanisation grignote 0,07 % de la SAU /an, principalement à proximité des grandes villes et sur le pourtour du littoral, pour des usages de loisirs et d'artificialisation. *« Il faut arrêter de gaspiller le foncier agricole par l'étalement des villes en densifiant le tissu urbain : la ferme bretonne a perdu 1 612 ha en 2016 »*, insiste Jean-Paul Touzard, président Safer Bretagne. Aussi, *« la collaboration est à approfondir du côté des Établissements publics fonciers (EPF) »*, conseille Didier Maroy, chef du service régional de l'économie agricole des filières à la Draaf. Les EPF sont des outils de référence pour les collectivités qui souhaitent anticiper leur développement et anticiper leur croissance démographique... souvent au détriment des terres agricoles en bordure des villes. *« Les collectivités oublient souvent de regarder ce qui peut être de la réserve foncière avant de prélever sur les superficies agricoles »*, note-t-il. « Une convention est en cours d'élaboration », rappelle Jean-Paul Touzard, entre les EPF, la Région et sa structure, pour faire l'état des lieux des friches et des terrains municipaux et des collectivités vacants.

1 612 ha
de perte pour la ferme bretonne en 2016

Carole David

OF 31 mars 2018

Face à Avalonys, le monde agricole part au combat

Depuis 2015, la société Enez Aval planche sur la création d'un parc d'attractions autour du Roi Arthur, en Ille-et-Vilaine. Si le projet a séduit les élus, le monde agricole fait bloc contre.

Le monde agricole s'est mobilisé, hier matin, à Guipry-Messac, sur une parcelle menacée par le projet de parc d'attractions Avalonys.

Avalonys. C'est le nom du parc d'attractions qui pourrait voir le jour à Guipry-Messac, commune de 7 000 habitants au sud de Rennes. La contraction fait référence à la cité engloutie d'Ys et à l'île d'Avalon, où est emmené le Roi Arthur, après sa dernière bataille.

Depuis 2015, la société Enez Aval, dirigée par Aurélien Loro, travaille sur le projet, estimé à 100 millions d'euros. « **L'objectif est de toucher 500 000 visiteurs la première année. Une réelle expérience digitale et interactive leur sera proposée dans un univers fantastique** », précise le jeune entrepreneur costarmoricain. Enez Aval a déjà imaginé une collaboration avec des figures comme John Howe, codirecteur artistique de Peter Jackson pour *Le Seigneur des anneaux*. De quoi faire rêver. Le projet promet des retombées économiques « **importantes et durables** » et une attention particulière portée à l'environnement. « **Le parc sera connecté mais à énergie positive. Nous voulons travailler avec les producteurs locaux** », confie Aurélien Loro.

Pourtant, les premiers concernés dénoncent « **un projet imposé et un manque de concertation énorme** ». Vallons de Haute Bretagne communauté a été la première à se positionner pour accueillir Avalonys sur son territoire et a déjà investi 40 000 € pour financer une partie des études préalables.

Le ton monte

Les élus ont immédiatement pensé au site de Cormeré : 78 ha appartenant à Bulagaz depuis trente ans. Ayant abandonné un projet d'enfouissement, le géant a autorisé l'exploitation des terres agricoles. Neuf agriculteurs sont directement impactés. « **Nous nous sommes portés acquéreurs,** rappelle Sébastien Vétil, le porte-parole. **Mais, sans nous prévenir, la communauté de communes s'est orientée vers une déclaration d'utilité publique.** » Le sort de trop.

Depuis janvier, le ton est monté. Chose rare, une union intersyndicale est née, sous l'impulsion de la Confédération paysanne 35. Hier matin, FDSEA, Coordination rurale, Agrobio 35 et Jeunes agriculteurs se sont rassemblés, sur le site, pour montrer leur unité et leur opposition. « **Ce n'est pas tous les jours que les syndicats agricoles tombent d'accord,** reconnaît Didier Massiot, porte-parole de la Confédération paysanne 35. **Cette union est une première. Le site de Cormeré est aujourd'hui un symbole de la préservation des terres agricoles.** » Mi-mars, le conseil communautaire a été bousculé par la mobilisation citoyenne et agricole. La décision d'accorder une avance de 50 000 € à Enez Aval a été repoussée. Le lendemain, les syndicats étaient invités à la communauté de communes. « **Nous avons demandé l'abandon. Nous n'avons rien contre le projet. Il y a d'autres terrains constructibles, des friches industrielles ou des parkings. Nous estimons avoir enfin été entendus.** » Ils en auront le cœur net le 4 avril, lors du vote du budget. « **Leur décision sera un marqueur politique.** » En attendant, la menace d'une Zad (zone à défendre) commence à planer. « **C'est la dernière chose que nous voulons,** insiste Sébastien Vétil. **Nous faisons barrage mais nous ne pourrons pas contrôler les zadistes.** » À chacun son Graal.

Alix DEMAISON.

Regarder la vidéo sur ouestfrance.fr

Glossaire des indicateurs nationaux

Glossaire des termes et indicateurs utilisés dans l'annexe

Indicateur / Terme	Définition
Agrandissements	Toutes les opérations d'agrandissement y compris celles intervenant dans les 5 ans précédant une installation ou dans les 5 ans lui succédant. *(source : SCAFR - FNSAFER)*
Agrandissements avec engagement de transmission pour installation	Rétrocession par la Safer d'un bien en faveur d'un agriculteur en activité, proche de la cessation d'activité, sous réserve qu'il transmette son exploitation dans le cadre d'une installation. L'attributaire peut être l'agriculteur directement ou un apporteur de capitaux bailleur. *(source : SCAFR - FNSAFER)*
Agrandissements sur les 5 premières années d'installation	Agrandissements concommittants à une installation en agriculture ou qui intervient au maximum 5 ans après une installation. *(source : MAAF)*
Agriculteurs certifiés en agriculture biologique	Agriculteurs qui exploitent des surfaces agricoles en respectant le cahier des cahier de l'agriculture biologique. Ces surface regroupent les surfaces « certifiées bio » et les surfaces « en conversion ». *(source : Agence bio – L'agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires – Edition 2013)*
Agriculteurs installés depuis 5 années et moins	Chefs d'exploitation installés depuis 5 ans et moins qui sont affiliés au régime de la MSA. *(source : MSA)*
Avis défavorable des commissaires du gouvernement	Avis défavorable rendu par l'un des commissaires du gouvernenemnt agriculture ou finances de la SAFER sur tous les actes ou opérations qui lui sont soumis par la SAFER, indépendamment de la décision finale (préemptions simples ou avec révision de prix, acquisitions d'un montant > 75 000 €, rétrocessions, conventions). L'avis défavorable d'un commissaire entraîne l'annulation de l'opération.
Biens ruraux	Constituent des biens ruraux les biens non agricoles situé dans l'espace rural (au sens des articles L.141-1 et L.111-2 du code rural).*(source SCAFR – FNSAFER)R*
Chiffre d'affaires d'activité de la SAFER dans le domaine du développement durable des territoires ruraux	Chiffre d'affaires réalisé par la SAFER pour l'ensemble de ses opérations en lien avec le développement durable des territoires ruraux. *(source SCAFR – FNSAFER)*
Circuit court	Mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur.
Commune en zone de revitalisation rurale	Commune située dans une zone qui regroupe des territoires ruraux qui rencontrent des difficultés particulières : faible densité démographique, handicap structurel sur le plan socio-économique et qui fait l'objet d'un classement spécifique **(arrêtés des 14 et 24/07/2013 publiés au JO des 12 et 26/07/2013).** *(source : DATAR)*

Commune sous convention de veille foncière	Commune ayant conclut avec la SAFER une convention qui lui permet d'avoir communication en temps réel de l'ensemble des notifications des ventes sur son territoire qui sont adressées à la SAFER par les notaires. Ce suivi est notamment permis par abonnement à l'application informatique *"vigifoncier"* développée par la FNSAFER. *(source : SCAFR - FNSAFER)*
Contrat de génération	Contrat défini à l'article 14 du projet de loi pour l'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), tel qu'adopté en 1ère lecture par l'Assemblée nationale.
Installation hors cadre familial	L'installation hors cadre familial s'entend comme l'installation sur un siège d'exploitation indépendant de l'exploitation d'un parent jusqu'au 3ème degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil).
JA (chefs d'exploitation)	Personnes physiques de moins de 40 ans ayant réalisé une première installation en agriculture en qualité de chef d'exploitation à titre individuel, ou comme associé exploitant d'une société et qui sont éligibles à une aide financière à l'installation (dotation jeune agriculteur ou prêts bonifiés).
Maintien des fermiers en place	Rétrocession du siège d'exploitation et/ou de parcelles au fermier en place ou à un apporteur de capitaux pour permettre au fermier en place de se maintenir. *(source : SCAFR - FNSAFER)*
Premières installations	Premières installations correspond aux premières affiliations des chefs d'exploitation au régime des non salariés agricoles. *(source : MSA - Tableau de bord de la population des nouveaux exploitants agricoles en 2012 – Edition 2014)*
Résidentiel	Comprend les résidences principales et secondaires.
Rétrocessions en matière agricole	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER à destination principale agricole avec les rétrocessions et les agrandissements en faveur de l'installation, les étoffements, les remaniements parcellaires, les opérations de maintien de fermiers en place, les opérations pastorales et celles d'intérêt général agricole avec maintien de l'usage agricole. *(source : SCAFR – FNSAFER)*
Rétrocessions en matière environnementale	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER à destination principale environnementale. Ces rétrocessions ont pour but principal la protection de l'environnement, à travers notamment l'attribution à un Conservatoire d'espaces naturels (CEN), au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL), à diverses associations de protection de la nature, ou à des collectivités dans le cadre de leur politique de protection des espaces, en particulier les Conseils généraux dans le cadre de leur politique ENS. Elles peuvent comprendre les rétrocessions à des particuliers qui acceptent un cahier des charges environnemental ou qui louent avec un bail rural environnemental. *(source SCAFR – FNSAFER)*
Rétrocessions en matière forestière	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER à destination principale forestière. *(source : SCAFR – FNSAFER)*

Rétrocessions pour le développement durable des territoires ruraux	Comprend l'ensemble des rétrocessions effectuées par une SAFER ayant comme destination principale le développement durable des territoires ruraux. Elles comprennent les rétrocessions des biens initialement acquis avec un usage agricole, et rétrocédés vers des finalités rurales sans objectif de production agricole, ni de préservation de l'environnement (réorientations) et les opérations sur les biens ruraux (définis précédemment). *(source SCAFR – FNSAFER)*
SAU en agriculture biologique	SAU « certifiée bio » et « en conversion ». *(cf. avant)*
SAU moyenne	Superficie agricole utilisée moyenne.
Superficie moyenne des 1ères installations	Nombre d'hectares moyen sur lequel s'effectue une première installation en agriculture.
Surfaces « en conversion »	Surfaces en 1ère, 2ème et 3ème année de conversion. *(source : Agence bio – L'agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires – Edition 2013)*
Surfaces dites « certifiées bio »	Surfaces qui rassemblent les parcelles dont la période de conversion est terminée. Les productions issues de ces parcelles peuvent donc être commercialisées avec la mention « agriculture biologique ». *(source : Agence bio – L'agriculture biologique. Ses acteurs, ses produits, ses territoires – Edition 2013)*
Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché préemptable	Ratio de l'ensemble des surfaces acquises par la SAFER hors forêts de plus de 1 ha sur le total des surfaces acquises notifiées hors celles avec exemption du droit de préemption, hors forêts de plus de 1 ha et hors acquisitions des fermiers en place depuis plus de 3 ans. *(source : SCAFR - FNSAFER)*
Taux de prise de marché de la SAFER sur le marché total	Ratio de l'ensemble des surfaces acquises par la SAFER sur la somme des surfaces notifiées. *(source : SCAFR – FNSAFER)*